



DE LA WALLONIE D'HIER, NOUS CRÉONS CELLE DE DEMAIN

RAPPORT ANNUEL 2018

BILAN DES ACTIVITÉS

Photo de couverture :
SPAQ/E a entamé la réhabilitation du site « Bruyelle IV »
à Antoing consistant en l'excavation et l'évacuation d'un
dépôt de boues de dragage de 52.600 m³.
La zone sera ensuite aménagée afin de permettre la
construction d'une plateforme de transbordement de 50
mètres de large et de 220 mètres de long par la DGO2 et le
Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO).

SOMMAIRE

Introduction	3
Interview de Valérie Saretto, présidente du Conseil d'administration, et Jean-François Robe, directeur général.....	4
PARTIE 1	
La société SPAQ/E	9
Notre Mission	9
Notre Vision	9
Nos Valeurs	9
Chaîne des valeurs	10
Règle cardinale.....	10
La gouvernance	11
2018 : Conseil d'administration, Comité d'orientation, Comité de direction	13
2019 : Conseil d'administration, Comité d'orientation.....	19
Le rapport de rémunération 2018	25
PARTIE 2	
Le nouveau Contrat de gestion	31
Quatre objectifs stratégiques	31
Des indicateurs de performance.....	31
Synergies avec la SOGEPA.....	32
Un plan stratégique	32
Les missions nouvelles confiées à SPAQ/E	33
PARTIE 3	
Les activités de SPAQ/E	35
Investigations des sols.....	36
Surveillance environnementale.....	36
Expertise des sols	36
Valorisation des sites réhabilités.....	37
Projets Européens : Rawfill et Posidon.....	37
Les assainissements.....	38
PARTIE 4	
Les partenariats	47
PARTIE 5	
Les comptes annuels.....	49
Le bilan social	54
Le rapport de gestion	58
Les certifications	67

En 2018, SPAQ&E a achevé la réhabilitation du site « Cockerill Sambre II » à Charleroi. Le site est aujourd'hui prêt à accueillir les nouvelles infrastructures de TIBI, des PME spécialisées dans le recyclage des déchets, mais aussi la Ressourcerie du Val de Sambre et une unité de valorisation des déchets électriques et électroniques. L'asbl Terre, active dans le tri de chaussures et de textiles, s'y est, quant à elle, déjà installée.



INTRODUCTION

INTRODUCTION

SPAQÆ devient un pôle d'excellence régional en matière de sols pollués

L'année 2018 aura été une année à la fois de réflexion et de transition pour notre entreprise.

Réflexion dans le cadre de la négociation et de la rédaction du nouveau contrat de gestion, ce document qui lie le Gouvernement wallon et SPAQÆ pour les cinq prochaines années. Nos missions traditionnelles y sont confirmées mais, surtout, de nouvelles missions nous sont confiées. Pour l'essentiel, elles visent à faire de SPAQÆ un « pôle d'excellence régional dans les métiers des sols pollués ».

Ce contrat de gestion (cfr. Partie II), signé en mai 2019, s'articule autour de quatre objectifs clés :

- contribuer à la veille environnementale et à l'innovation ;
- contribuer au redéploiement économique ;
- contribuer au développement durable ;
- renforcer la gouvernance.

Dans ce cadre, SPAQÆ va devenir un véritable « centre de services » en augmentant et en diversifiant son offre de services à destination tant du secteur public que du secteur privé. Elle le fera en s'assurant que ces services rencontrent les besoins exprimés par les pouvoirs locaux ainsi que les opérateurs publics et privés du développement économique.

Transition avec le rapprochement SOGEPÀ – SPAQÆ qui s'organise progressivement. Dans le cadre du regroupement des outils économiques wallons, la SOGEPÀ est devenue actionnaire de SPAQÆ à 75%, le reste du capital étant détenu par la Région wallonne. Ce rapprochement avec la SOGEPÀ permettra à cette dernière de bénéficier des compétences de SPAQÆ en matière d'assainissement des sols pollués. Inversement, SPAQÆ pourra bénéficier de l'expertise de la SOGEPÀ dans le cadre de l'accueil des entreprises sur des sites dépollués. Crucial pour l'avenir de SPAQÆ, ce rapprochement devrait lui permettre, par exemple, d'être directement impliquée dans les projets d'assainissement et de reconversion des sites de la sidérurgie wallonne.

Notons également qu'en matière immobilière, la création d'une entité réceptacle des propriétés immobilières des deux entreprises est envisagée afin d'en assurer le développement économique optimal. SPAQÆ aura ainsi la maîtrise du foncier dans le cadre de ces projets de développement économique.

Ce rapprochement a aussi des effets très concrets sur la vie au quotidien dans l'entreprise. En effet, en janvier 2020, les deux entreprises quitteront leurs locaux actuels pour s'installer, de l'autre côté du boulevard, dans un immeuble moderne entièrement réaménagé, le « Royal Avroy », où elles retrouveront la SRIW et la SOWALFIN, deux autres outils économiques wallons.

Parallèlement au démarrage de cette mutation, de nouveaux organes de gestion ont été installés. Un nouveau conseil d'administration – dont 6 membres sur 9 sont également administrateurs de la SOGEPÀ – et un nouveau comité d'orientation sont en place. Le Gouvernement wallon a désigné Jean-François Robe, vice-président du Comité de direction de la SOGEPÀ, en tant que directeur général et le Conseil d'administration a désigné Hervé Briet en tant que directeur de la Stratégie.

Il convient également de mentionner l'adoption, le 1^{er} mars 2018, du nouveau décret sols qui confirme et conforte SPAQÆ dans sa mission d'intérêt public en matière de gestion des sols. On l'aura compris, SPAQÆ se trouve maintenant face à de nouveaux défis qui vont exiger d'elle la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, de la réactivité et de la proactivité, tout en réexaminant son rapport au temps. Défis qu'elle relèvera comme elle l'a déjà fait en d'autres occasions!

INTERVIEW

« Il y a deux défis à relever : accélérer notre action et s'ouvrir au monde économique »

Interview de Valérie Saretto, présidente du Conseil d'administration,
et Jean-François Robe, directeur général

Comment avez-vous perçu SPAQÆE quand vous l'avez découverte de l'intérieur ?

Valérie Saretto Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai été tout de suite très bien accueillie. D'emblée les mots qui me viennent à la bouche sont « expertise » et « entreprise publique ». Entreprise publique car l'action est ralentie par la lourdeur réglementaire. La réactivité n'est pas la même que dans une entreprise privée qui pense « action - réaction ». Ici, le processus est beaucoup plus lent car, en partie, SPAQÆE est soumise aux marchés publics.

Jean-François Robe Je ne connaissais pas beaucoup l'entreprise. Je l'avais découverte au travers du dossier Nordion et j'avais, à l'époque, déjà apprécié la qualité, la technicité, l'expertise de son représentant.

Aujourd'hui, à l'aune de mes premiers contacts, de mes premiers dossiers, ce qui me frappe, effectivement, c'est l'expertise de SPAQÆE et la qualité de son personnel. Il va falloir maintenant donner à SPAQÆE une ambition à la mesure de son professionnalisme. Depuis quelque temps, maintenant, on veut que cela bouge et je suis convaincu qu'on peut y arriver. Les premiers tests que j'ai réalisés le démontrent.

V. Saretto Dans la foulée, je dirais, et c'est important, que nous devons nous ouvrir vers l'extérieur. De SPAQÆE, je ne connaissais que le logo ! Pourquoi ? Parce que SPAQÆE vivait trop souvent en vase clos, pas très ouverte sur le monde économique. Or, la réalité économique nous dicte cette ouverture : on ne peut plus travailler de façon cloisonnée.

Il y a deux défis à relever : accélérer notre action et s'ouvrir à l'extérieur.

J.-F. Robe Oui, le carnet de commandes dont SPAQÆE bénéficie – les plans Marshall, les Fonds européens, en partie le contrat de gestion – pourrait être moins étoffé. Ce confort peut expliquer un manque d'ouverture par le passé. Toutefois, SPAQÆE a pu subir dans certains cas, le choix des sites à réhabiliter sans trop devoir se soucier de leur accessibilité, du financement, ni de la finalité de leur assainissement. Aujourd'hui, nous avons quitté cette culture qui consiste uniquement à attendre une prochaine programmation. Il faut s'ouvrir aux autres et le rapprochement avec la SOGÉPA, notamment, constitue une opportunité. C'est un changement qui arrive au bon moment alors que le financement des sites que nous avons en portefeuille sera sans doute davantage corseté.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce rapprochement. Quelles sont les perspectives ? Qu'attend la SOGÉPA de SPAQÆE ? Et inversement...

V. Saretto Quand deux entreprises veulent se rapprocher, c'est qu'elles ont un intérêt économique à le faire et qu'elles ont, en amont, détecté cet intérêt. Ici, l'amont a été un peu préparé par d'autres. Et je comprends que, des deux côtés, le personnel se pose la question du pourquoi. Jusqu'ici, le côté positif du « pourquoi » n'a pas bien percolé. Et s'il n'y a que le négatif qui a été perçu, cela a figé le personnel qui s'interroge. « Et mon travail, que va-t-il devenir ? » Voilà la question qui se pose, c'est humain.

Même si, selon l'adage, un rapprochement c'est « un plus un égale plus que deux », il n'y a pas qu'une question de chiffres. C'est la tâche du management de rassurer, de faire passer un message sur l'humain. D'autant plus ici où les deux entreprises ne sont pas des entreprises de production : la matière première, le capital, c'est l'humain. Et cela a été un peu écorché au début.

Donc, de mon côté, je veille à ce qu'il y ait un travail sur la culture d'entreprise pour que les deux cultures puissent se rapprocher et n'en faire plus qu'une. Et tout le monde devra faire un effort, un pas vers l'autre.

Ce ne sera réussi que si le projet rencontre l'adhésion du personnel. Et c'est au management de proposer un projet fédérateur.

J.-F. Robe En termes de projets, il nous faut dégager des lignes de force débouchant sur des « win-win ».

Au niveau des projets, j'en identifierais trois.

1) La SPAQZE doit devenir un prestataire de services plus qu'elle ne l'est actuellement. Un prestataire pour lequel l'assainissement ne va pas nécessairement jusqu'à la réhabilitation. La réhabilitation est un moyen mais pas un objectif en soi. À l'avenir, public ou privé, chacun pourrait demander telle ou telle expertise à SPAQZE. Nous devons pouvoir, en temps réel et beaucoup plus rapidement qu'autrefois, fournir un service quel qu'il soit. Evidemment, moyennant rétribution, si possible, mais sans renoncer à l'objectif « sociétal » d'une entreprise telle que SPAQZE. Cela restera notre « ADN ».

Nous serons donc des prestataires de services mais aussi des accompagnateurs.

2) Nous devons aussi progressivement devenir des gestionnaires fonciers. L'aspect immobilier va devenir important, notamment dans la relation avec la SOGEPA. De plus en plus, la SOGEPA a tendance à acheter des terrains et des bâtiments parfois pollués, qu'elle loue à des investisseurs. Etant devenue propriétaire, elle est responsable de leur éventuelle pollution et de leur assainissement. C'est là que SPAQZE peut intervenir pour gérer cet aspect du dossier. La SOGEPA est bien consciente de ce que SPAQZE peut lui apporter en la matière. Cela donne à la SOGEPA, en effet, une corde supplémentaire à son arc, outre les mécanismes classiques de financement : devenir gestionnaire d'un foncier à l'origine dégradé en enlevant cette charge à l'entreprise qui occupe le site.

3) Il nous faut investir dans l'optimisation énergétique et dans la transition énergétique. C'est très bien, en la matière, de pouvoir rentrer dans ses fonds grâce au « ruling » TVA. Mais il faudrait que le projet, par lui-même, dégage un minimum de rentabilité, financièrement et pour la collectivité. Pour cela, il faut qu'il y ait une stratégie, une vision prospective sous-jacente. A l'avenir, il faut lancer des projets en fonction de ce qui existe à proximité des sites, de façon à développer des « smartgrids » et à fournir de l'énergie à des consommateurs voisins : entreprises, habitat, commerces... Cela, on peut le faire aussi avec la SOGEPA qui possède dans son portefeuille des sites à assainir et bien placés.

Cette liste n'est, bien sûr, pas exhaustive, mais ce sont des pistes d'avenir où chacun trouve son compte au service de l'intérêt public. Et, en devenant des partenaires avec des objectifs communs, SPAQZE et SOGEPA écrivent une belle histoire.

Cela va impliquer une importante mutation au niveau de SPAQÆE... On comprend que, petit à petit, notre métier traditionnel va, pour partie, céder la place à autre chose ?

V. Saretto Lorsque je suis arrivée ici, la première chose que l'on m'a présentée, c'est la Chaîne des valeurs. Et bien, cette Chaîne, elle ne se retrouvera plus dans les prochains rapports. Il faut que ce processus change et, inévitablement, le reste devra aussi changer.

J.-F. Robe Cela ne veut pas dire que nous ne ferons plus ce que nous faisons, d'ailleurs fort bien actuellement – loin s'en faut – mais cela implique que le curseur va se déplacer, car le cœur de métier de SPAQÆE ce n'est plus exclusivement la réhabilitation de friches et de décharges. L'assainissement revêt plusieurs facettes et nous devons offrir un éventail de services.

V. Saretto Désormais, SPAQÆE présentera, en quelque sorte, un panier dans lequel se trouve une palette de services. Lorsque le client se montrera intéressé par l'un ou l'autre, SPAQÆE en discutera avec lui et s'adaptera. Chaque service ayant son prix, il y aura donc, dans les comptes de résultats, des lignes supplémentaires avec de nouvelles sources de revenus autres que des subsides.

Cela, c'est une révolution culturelle car nous allons pouvoir nous dire : « je maîtrise mon chiffre d'affaires ». Et avoir son chiffre d'affaires propre, ça doit être valorisant.

J.-F. Robe Nous allons bénéficier de l'expertise de l'ensemble des collègues pour créer notre propre chiffre d'affaires et il est important que nous intégrions tous cette notion : nous sommes tous les ambassadeurs de SPAQÆE auprès des pouvoirs locaux, des opérateurs publics et privés. Le métier va évoluer car nous allons devoir offrir nos services et notre expertise alors qu'auparavant, nous étions, en quelque sorte, davantage passifs et mono-produit. Le contrat de gestion récemment adapté nous donne les lignes de forces et définit le cap.

Que répondez-vous à ceux qui, face à cette nouvelle orientation, disent : « SPAQÆE est en train de perdre son âme » ?

V. Saretto Mais qu'est-ce que ça veut dire « perdre son âme » ? Nous ne devons pas perdre notre identité d'experts. Nous devons continuer à nous former.

J.-F. Robe J'aimerais leur dire de ne pas avoir peur : nous visons bel et bien un objectif sociétal, de service au public et à la collectivité. Et il reste certainement en bonne place. La préoccupation environnementale et de santé publique restera prégnante .

V. Saretto Mais faire de l'économie, ce n'est quand même pas mal, ce n'est pas un gros mot ! Nous ne changeons pas notre âme, nous changeons notre culture d'entreprise. Nous allons écouter les autres, comprendre leur message et réagir sans nous dénaturer.

J.-F. Robe Et nous devons absolument passer par là car le pire, ce serait de périr. Ce n'est pas ce que nous voulons, ni les 86 personnes qui travaillent ici, ni la Wallonie. Nous devons avoir les deux pieds sur terre, être sur le terrain et nous adapter à l'évolution du monde.

Il faut se rendre compte qu'il y a 25 ans, nous étions quasiment les seuls dans le métier. Aujourd'hui, tant au niveau du public qu'au niveau du privé, d'autres font plus ou moins le même boulot et dans certains cas, à notre place. Si nous ne réussissons pas à créer des partenariats en apportant une plus-value et à trouver de nouveaux partenaires et clients, certaines intercommunales et des promoteurs privés prendront notre place.

Comment voyez-vous SPAQÆE dans cinq ans ?

J.-F. Robe Mais on n'a pas cinq ans ! Notre premier projet commun, c'est le déménagement. Nous allons nous retrouver ensemble avec la SOGEPA dans le même immeuble. Et nous préparons ce déménagement ensemble. Le rapprochement va se concrétiser au travers de l'aménagement des bureaux : certains services de support pourraient être rassemblés géographiquement. De plus, des rapprochements en termes de métiers, comme nous venons de l'évoquer, vont s'opérer.

Dans cinq ans, j'espère que la sauce aura pris. Et depuis longtemps ! Le nouveau contrat de gestion nous donne les balises et les outils pour y parvenir.

V. Saretto Je pense que ce sera réussi si nous en avons les moyens, si nous communiquons bien en interne et vers l'extérieur. Il faut que nous communiquions dans les deux entités, que, par exemple, nous expliquions que le déménagement est un projet commun, que nous allons travailler ensemble sur des surfaces horizontales qui favorisent les liens et le travail commun et où les services de support seront intégrés plus ou moins fort selon leurs spécificités. Et il s'agit bien ici de mutualisation et pas de fusion.

Les engagements seront tenus : il n'y aura pas de licenciements ?

J.-F. Robe Il faut être clair, le rapprochement n'a pas pour objectif des économies en termes de ressources humaines, mais d'accroître notre efficacité. Maintenant, il est certain que cette mutation exige que chacun y adhère. Pour créer cette adhésion, pour réussir collectivement ce projet car c'est ensemble qu'on le réussira ou non, nous faisons le pari de l'intelligence. Et cela ne manque pas à SPAQÆE.

V. Saretto Et nous devons mettre tout en œuvre, fournir tous les outils pour que cette adhésion existe. Et surtout nous parler, communiquer.

Propos recueillis par Jean-Frédéric Deliège et Caroline Charlier



Jean-François Robe, directeur général



Valérie Saretto, présidente du Conseil d'administration

Suite aux travaux de construction en bord de Sambre, sur le site « Bonne Espérance » (Sambreville), d'une dalle de quai, menés par la DGO2 du SPW, SPAQuE a évacué près de 24.173 tonnes de terres et boues contaminées vers des centres de traitement agréés. La partie ouest du site ainsi libérée autorise le développement de nouvelles activités économiques.



LA SOCIÉTÉ SPAQUÉ

LA SOCIÉTÉ SPAQUE

Notre Mission

Notre cadre de vie est essentiel pour tous : grâce à une gestion raisonnée et innovante de sa pollution, nous sommes un acteur-clé de sa préservation environnementale et de sa revalorisation économique.

Notre Vision

Collaborer avec SPAQUE, c'est s'allier à une entreprise agile pour et avec laquelle on a envie de travailler, des équipes mobilisées, des compétences reconnues, une expertise recherchée.

Nos Valeurs

Efficience : nous atteignons nos objectifs de manière performante, en optimisant l'utilisation des ressources internes et externes et en faisant preuve de proactivité et d'innovation.

Cohésion : nous atteignons un objectif commun, grâce à un état d'esprit constructif et solidaire, en conjuguant les talents et l'intelligence de tous.

Intégrité : nous agissons en toutes circonstances avec cohérence, probité et dans le respect de chacun.

Qualité : nous accomplissons notre travail avec rigueur et professionnalisme.



CHAÎNE DES VALEURS



Gestion de la qualité de l'environnement et de la santé

Surveillance environnementale

Investigations des sols

Évaluation des risques existants et résiduels

Conception et réalisation urbanistiques et architecturales

Gestion juridique, acquisition, gestion et valorisation immobilière

Gestion informatique, de la qualité et de la sécurité

Gestion économique, financière et contribution aux programmes de développement durable (boues de dragage, etc.)

Gestion des relations avec les acteurs de développement économique et avec les institutions

Ressources humaines et communication interne

Communication externe et relations avec la presse

Gestion des relations commerciales

Chaîne des valeurs

La chaîne des valeurs de la société énumère, de manière séquentielle, les activités scientifiques et techniques de notre chaîne de production, tout en intégrant les autres activités scientifiques et techniques transversales. Ensemble, elles permettent d'optimiser une réhabilitation en se fondant sur l'expertise et sur la connaissance.

Règle cardinale

« Seule l'expertise scientifique guide les décisions et les orientations de SPAQ&E. »

LA GOUVERNANCE

Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'Etat belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, SPAQ&E a adopté, en juillet 2016, une Charte de gouvernance modifiée en 2018 suite au changement de statuts.

SPAQ&E est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général.

Les principaux outils du modèle de gouvernance de SPAQ&E, en fonction de ses nouveaux statuts, sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du président, du vice-président et au maximum de 25% des membres du Conseil d'administration, en ce compris le président et le vice-président. Le directeur général participe au Bureau exécutif en qualité d'invité.
- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
 - le suivi de la préparation du budget de la société ;
 - le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 - l'examen préalable des comptes annuels ;
 - le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.
- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 - formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;

- examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;

- examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.

- Un Comité de direction qui épaulé le directeur général dans sa gestion quotidienne de l'entreprise et exécute les décisions du Conseil d'administration. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.
- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du directeur général.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre des principes de gouvernance, une large réflexion participative a été lancée en 2017.

Celle-ci a abouti à la refondation de notre Mission, de notre Vision et de nos Valeurs. Un vaste chantier de redéfinition de la mission des différents services de SPAQ&E et d'élaboration de nouveaux profils de fonction a également été lancé, en parallèle avec une réflexion autour de la structure organisationnelle.

La structure d'un Plan stratégique 2020-2024 a été mise en place. Trois groupes de réflexion et de travail sont à l'œuvre pour détailler et mettre en place ce plan au quotidien.

Enfin, un important travail de réécriture du Règlement de travail et du Règlement d'ordre intérieur est en cours.

Par ailleurs, SPAQ&E remplit ses obligations d'informations, notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, la diffusion d'une newsletter et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

La Charte de gouvernance est consultable sur notre site web : <http://www.spaque.be/documents/Chartegouvernance.pdf>



*Une centrale photovoltaïque de 2.777
panneaux et d'une puissance de 750
kilowatt-crête est aujourd'hui en service
sur le site réhabilité des « Nouveaux
ateliers mécaniques » à Morlanwelz.*

SITUATION 2018

Conseil d'administration

jusqu'au 12.07.18

Monsieur Vincent BOURLARD
Président

Monsieur Philippe ADAM
Administrateur Directeur

Monsieur Eric PONCIN
Vice-président

Monsieur Marc DARVILLE
Administrateur

Madame Diana NIKOLIC
Administrateur

Monsieur Alain DE ROOVER
Administrateur

Monsieur Jean-François RAVONE
Administrateur

Madame Elisabeth GERARD
Administrateur

Monsieur Emmanuël SERUSIAUX
Administrateur

Monsieur Didier HELLIN
Administrateur

Madame Valérie VERZELE
Administrateur

Madame Isabelle JEURISSEN
Administrateur

Madame Coralie VIAL
Administrateur

Monsieur Michaël GAUX
Commissaire du Gouvernement wallon

Monsieur Emmanuel WART
Administrateur

Monsieur Stéphane SOZII
Commissaire du Gouvernement wallon
Jusqu'au 20/09/2017

Secrétaire : Monsieur Pol JACQUEMART

Madame Béatrice DELBEUCK
Commissaire du Gouvernement wallon
Depuis le 20/09/2017

Comité d'orientation

jusqu'au 12.07.18

Monsieur Vincent BOURLARD
Président

Monsieur Philippe ADAM
Administrateur Directeur

Monsieur Eric PONCIN
Vice-président

Monsieur Fernand ANTONIOLI
Expert CSC

Monsieur Jean-Yves RUYKENS
Secrétaire régional de la CSC

Monsieur Marc BECKER
Secrétaire national CSC

Monsieur Michel MATHY
Directeur FGTB Wallonie

Madame Françoise BERNARD
Secrétaire générale adjointe SETca

Monsieur Robert VERTENEUIL
Centrale Générale FGTB jusqu'au 14/07/2017

Monsieur Thierry BODSON
Secrétaire général FGTB wallonne

Monsieur Eric NEUPREZ
Centrale Générale FGTB depuis le 14/07/2017

Secrétaire : Madame Josée PIRSON

Comité de direction

Monsieur Vincent BOURLARD
Président (jusqu'au 12.07.18)

Monsieur Eric PONCIN
Vice-président (jusqu'au 12.07.18)

Monsieur Philippe ADAM
Administrateur Directeur

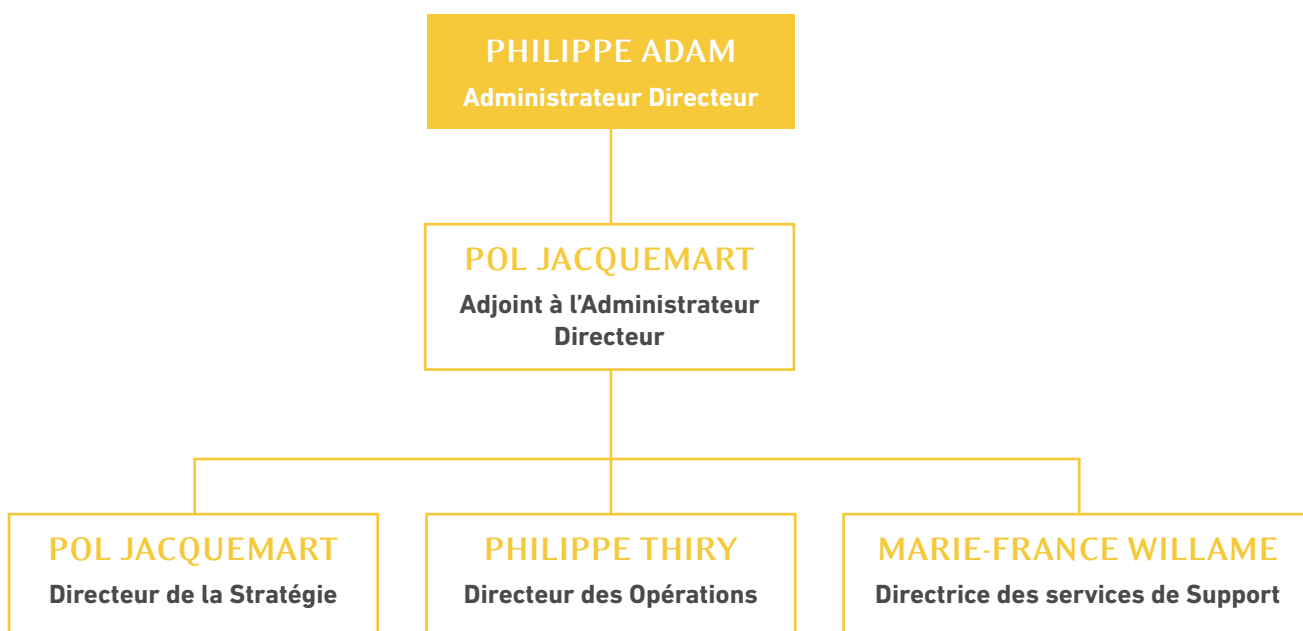
Monsieur Pol JACQUEMART
Adjoint à l'Administrateur Directeur

Monsieur Philippe THIRY
Directeur des Opérations (à partir du 17.07.18)

Monsieur Marie-France WILLAME
Directrice des services de Support (à partir du 17.07.18)

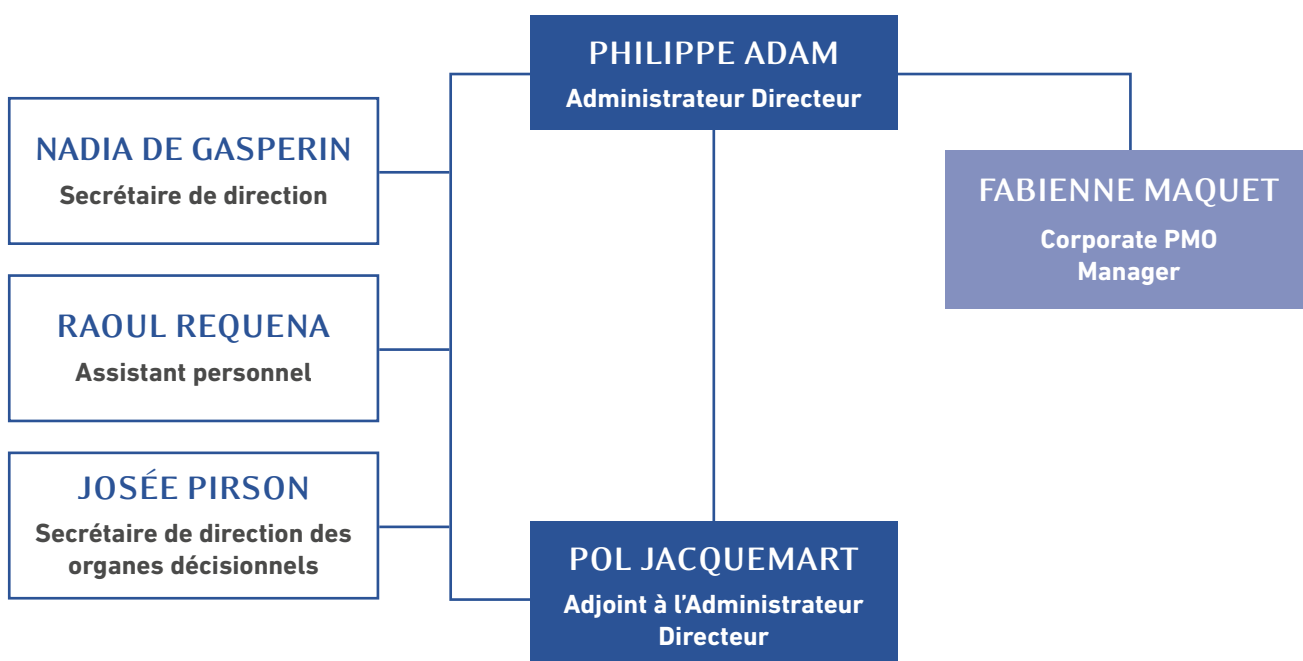
Secrétaire : Madame Josée PIRSON

COMITÉ EXÉCUTIF



Secrétaire : JOSÉE PIRSON

DIRECTION GÉNÉRALE



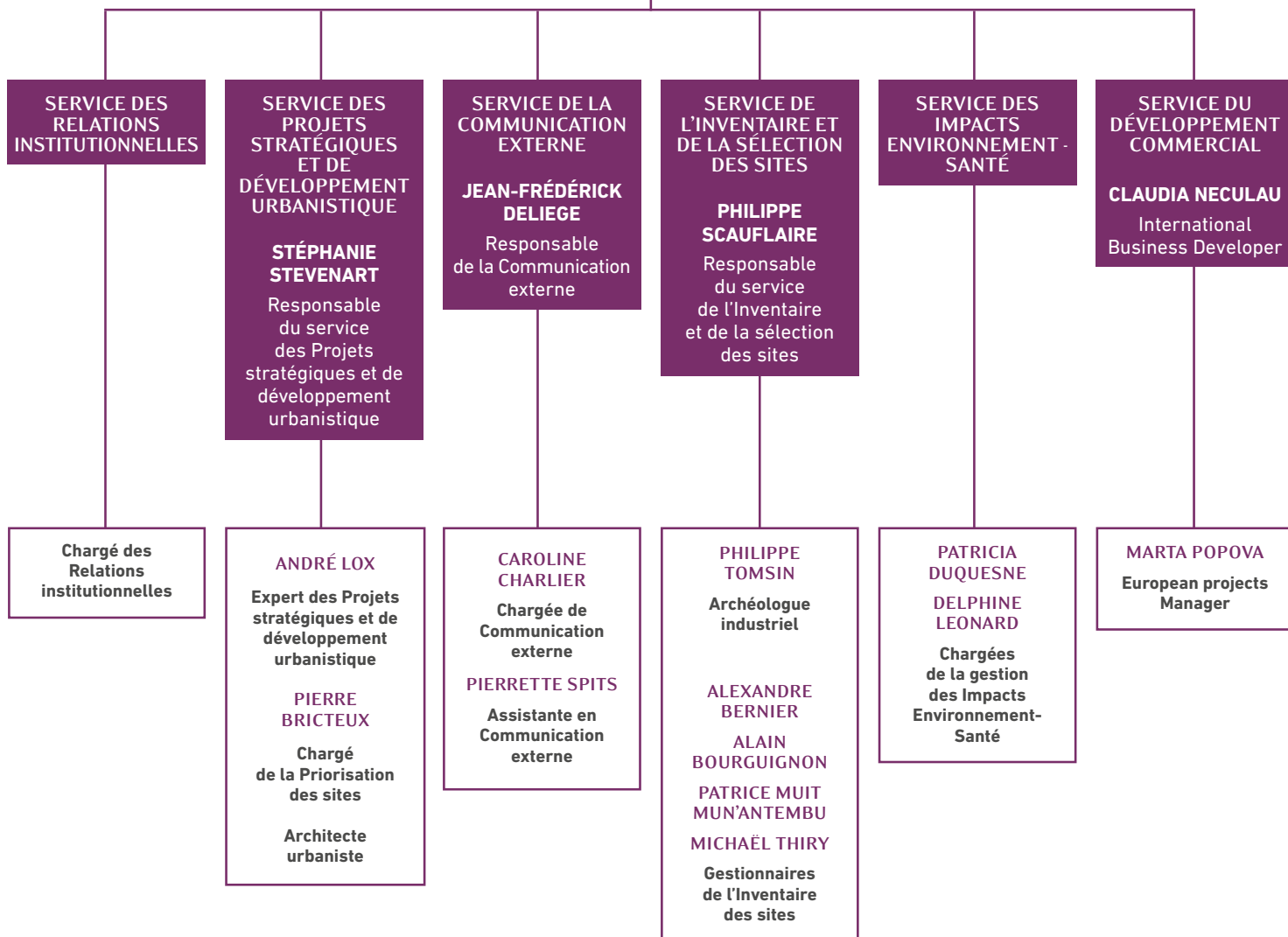
C'est avec beaucoup d'émotion et une tristesse partagée que nous avons appris le décès de Nadia De Gasperin en novembre 2018 alors qu'elle s'apprêtait à fêter son 65^{ème} anniversaire. Rattrapée par une maladie aussi subite qu'inattendue, alors qu'elle soutenait son compagnon lui-même gravement malade, Nadia aura lutté avec toute l'énergie qu'on lui connaissait pour vaincre ce vilain crabe qui la rongait.

Secrétaire de direction, elle avait commencé sa carrière chez SPAQ^uE 24 ans plus tôt et se dirigeait tout doucement vers la pension en rêvant à la petite maison familiale qu'elle possédait en Italie dans la région d'origine de ses parents. Elle laisse, chez ses collègues, le souvenir d'une dame énergique, au franc-parler assumé, toujours attentive aux autres dans leur bonheur comme dans leur malheur.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE

POL JACQUEMART

Directeur de la Stratégie



DIRECTION DES OPÉRATIONS

Philippe THIRY
Directeur des Opérations

DÉPARTEMENT DES INVESTIGATIONS
Responsable du département des Investigations

DÉPARTEMENT DE LA RÉHABILITATION
THIERRY NAMECHE
Responsable du département de la Réhabilitation

SERVICE DES INVESTIGATIONS DES SOLS

SERVICE APPUI AUX OPÉRATIONS

SERVICE DES TRAVAUX

SERVICE DES ETUDES DE RISQUES

SERVICE DE LA MAINTENANCE DES SITES

SERVICE DES ENERGIES RENOUVELABLES

CLÉMENT LAURENT
Responsable du service des Investigations des sols

PIERRE DENGIS
Responsable du service Appui aux opérations

VIRGINIE LANSIVAL
Responsable du service des Travaux

MARIE JAILLER
Responsable du service des Etudes de risques

EDDY GUERLOT
Responsable du service de la Maintenance des sites

CHRISTOPHE COLLETTE
SÉBASTIEN CONSTANT
BENOÎT DUPONT
BRUNO DEFOSSA
PIERRETTE DESCAMPS
GILLES GOSSELET
CHARLOTTE LENOIR
SÉBASTIEN RABOLLI
CAROLE VOLON
Coordinateurs des études de projets d'assainissements

SAMUEL WILDEMEERSCH
Coordinateur des Etudes hydrogéologiques
MARTINE LOO
ERIC VANDENBERGHE
Coordinateurs de la Surveillance environnementale
PHILIPPE MATHIEU
Conseiller technico-administratif
PATRICK MACHIELS
Assistant technique

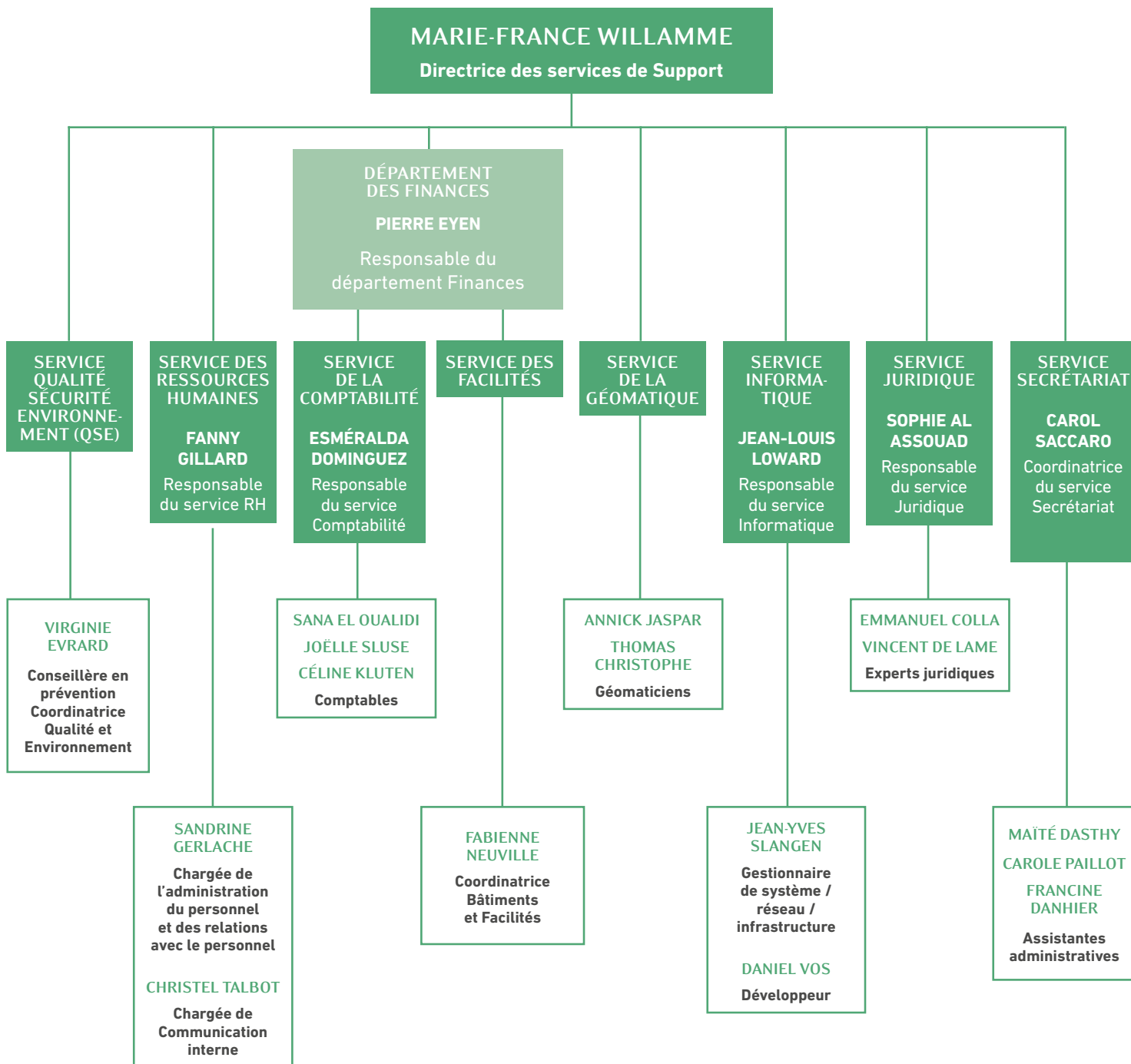
SÉBASTIEN KISS
Coordinateur de chantiers
ANDRÉ BELBOOM
DIDIER BOON
STÉPHANE FLAMENT
FRÉDÉRIC JAMAR
Contrôleurs de chantiers

MAUD LABEL
JULIE LECLERCQ
SOLINE MOURMANT
JEAN-FRANÇOIS HEILIER
Coordinateurs des Etudes de risques

DIMITRI RECLAIRE
LOUIS ZUBIAUR
DIDIER DAMHAUT
CÉDRIC DI CINTIO
ADRIEN LO IACONO
ANTOINE KAULMANN
Techniciens
ANTONIO FORTUNATO
Assistant technique

CYRAN YASSE
Coordinateur de Projets de valorisation énergétique

DIRECTION DES SERVICES DE SUPPORT



SPAQuE

De la Wallonie d'hier,
nous créons celle de demain

00 32 (0)4 220 94 11 - www.spaque.be

REHABILITATION DU SITE "GRAND LARGE"
A MONS

Etape 1 : évacuation de boues et de dépôts de surface
Etape 2 : réhabilitation des sols

Montant du marché attribué :
2.633.281,86 € TVAC (étape 1)

Site prioritaire du Plan Marshall 2.vert



SPAQuE



SPAQuE sa Boulevard d'Avroy 38/1, B-4000 Liège

En 2018, SPAQuE a achevé les travaux de réhabilitation des sols au nord du site « Dépôt de boues de dragage du Grand Large », à Mons. Ces travaux ont permis d'assainir 40.000 m² de sols contaminés en métaux lourds, huiles minérales et hydrocarbures cycliques. Une zone de services publics et d'équipements communautaires et récréatifs y est projetée.

SITUATION 2019

Conseil d'administration

depuis le 13.07.18

Madame Valérie SARETTO
Présidente

Madame Isabelle JEURISSEN
Vice-présidente (depuis le 01.01.19)

Madame Géraldine DEMARET
Administratrice

Monsieur Laurent ZECCHINI
Administrateur

Madame Véronique CHARLIER
Administratrice

Monsieur Maxime POURTOIS
Administrateur

Monsieur Vincent URBAIN
Administrateur

Monsieur Emmanuël SERUSIAUX
Administrateur

Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL
Administratrice

Monsieur Michaël GAUX
Commissaire du Gouvernement wallon

Madame Béatrice DELBEUCK
Commissaire du Gouvernement wallon



Marie-Kristine VANBOCKESTAL Véronique CHARLIER Vincent URBAIN Isabelle JEURISSEN

Laurent ZECCHINI Valérie SARETTO Emmanuël SERUSIAUX Béatrice DELBEUCK

Comité d'orientation

depuis le 13.07.18

Madame Valérie SARETTO
Présidente

Monsieur Jean-François ROBE
Directeur général

Monsieur Thierry BODSON
Secrétaire général de la FGTB wallonne

Monsieur Michel MATHY
Directeur FGTB Wallonie

Monsieur Jordan ATANASOV
CSC Metea

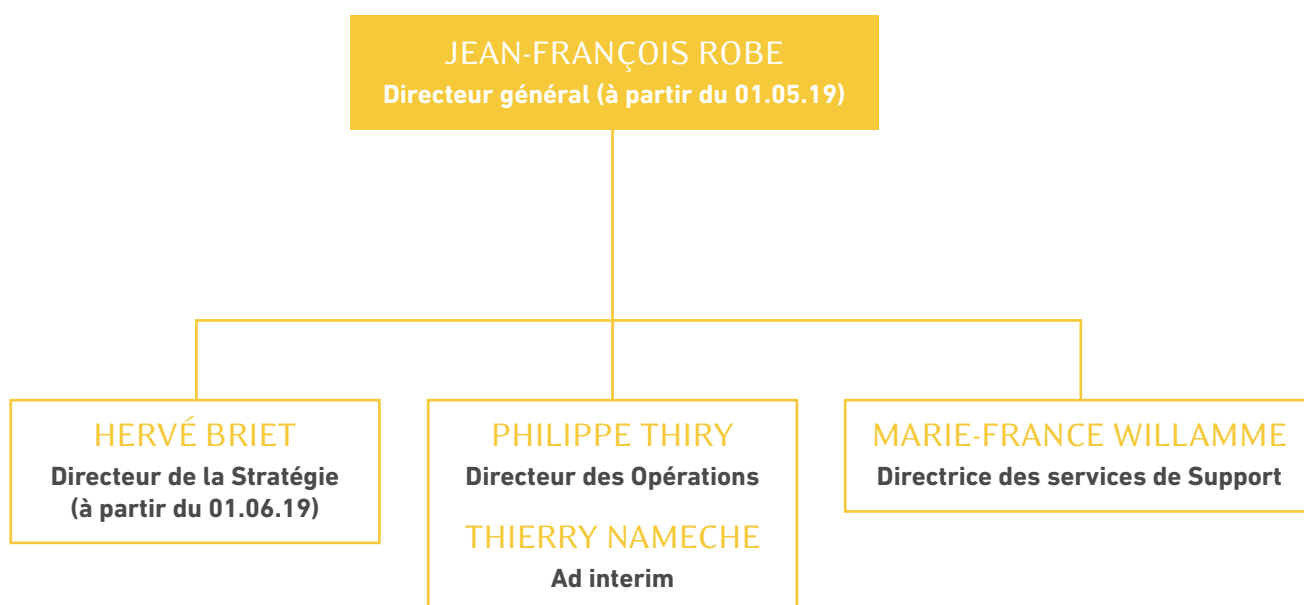
Monsieur Marc BECKER
Secrétaire national de la CSC

Monsieur François SANA
CSC Confédération

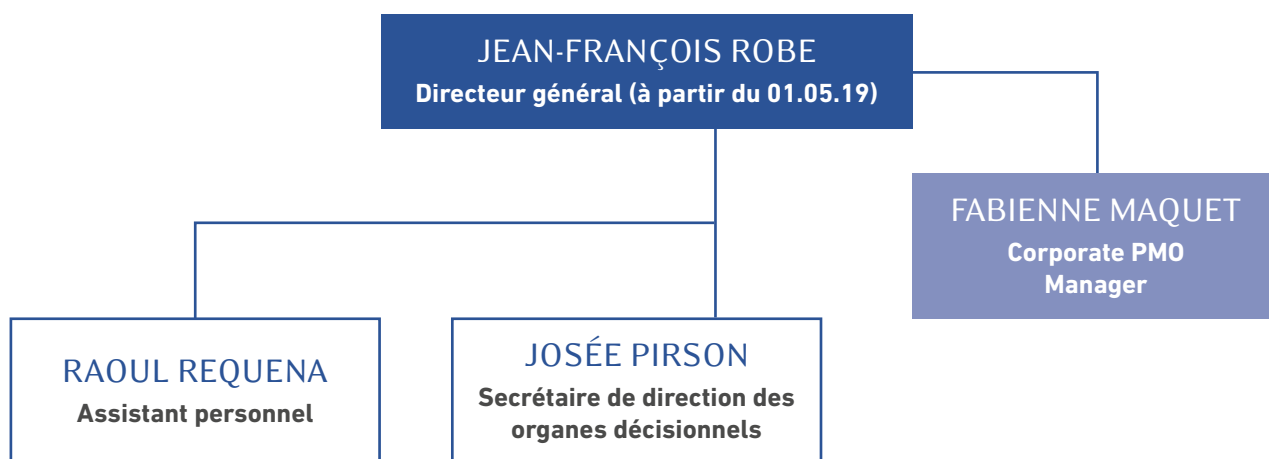
Madame Françoise BERNARD
Secrétaire générale de la SETCa

Monsieur Brahim HILAMI
Secrétaire fédérale Centrale générale FGTB wallonne

COMITÉ DE DIRECTION



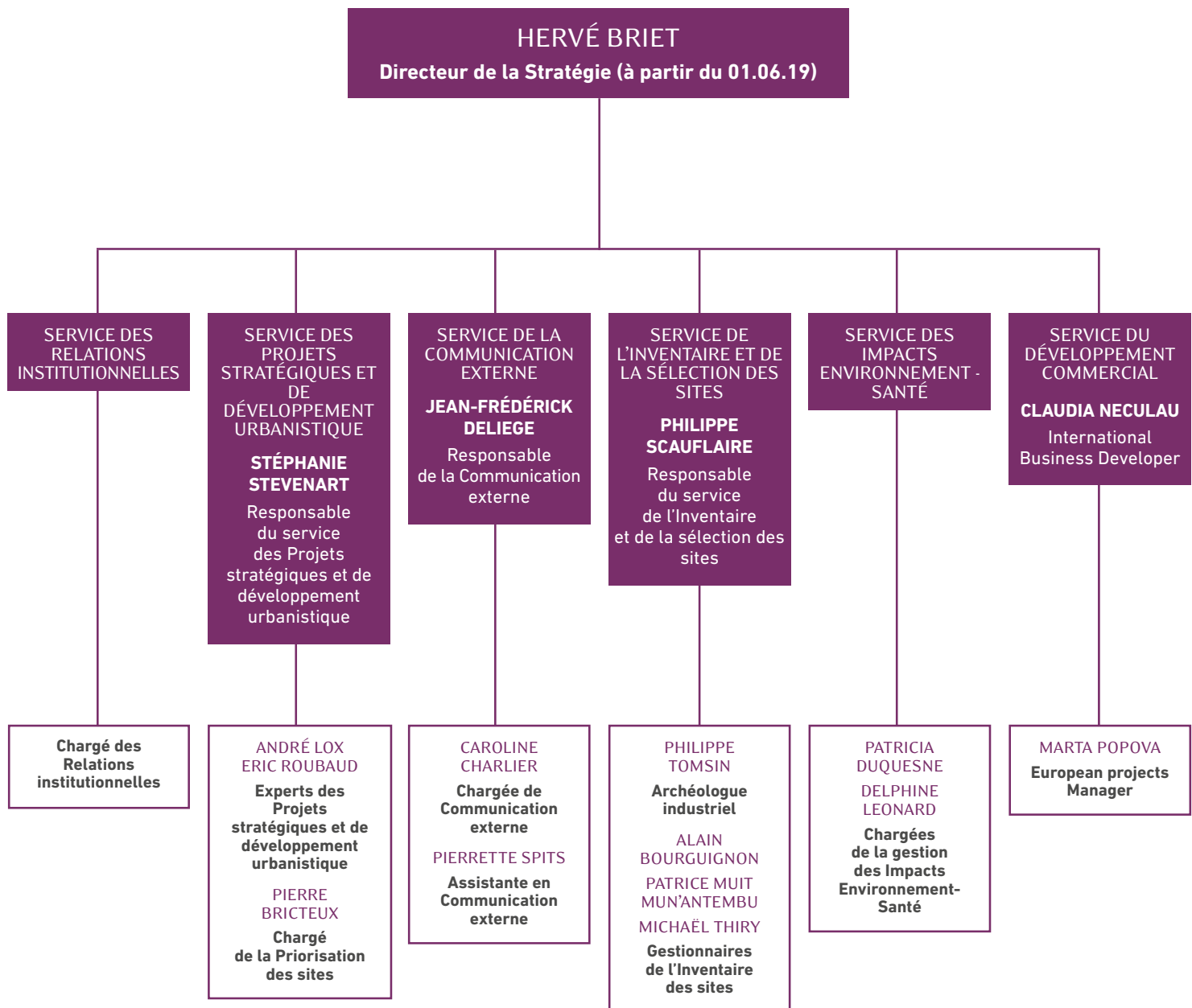
DIRECTION GÉNÉRALE



Philippe Adam a été admis à la retraite le 30 avril 2019. Il avait commencé sa carrière chez SPAQ_uE en août 1991 quelques semaines après la création de la société. Devenu Administrateur directeur de l'entreprise, il lui a consacré toute son énergie élargissant les compétences de SPAQ_uE, négociant les financements nécessaires lui permettant, ainsi, de devenir ce qu'elle est aujourd'hui : un pôle d'expertise en matière de sols pollués employant plus de 80 personnes.

Pol Jacquemart a été admis à la pension en juillet 2019. Il avait entamé sa carrière chez SPAQ_uE en avril 1993 en tant que directeur adjoint, pour devenir finalement directeur des départements techniques, du service technico-commercial et des services spécifiques. Ces deux dernières années, en tant que directeur de la Stratégie, il a assumé, en grande partie, la gestion quotidienne d'une entreprise à laquelle il était particulièrement attaché, participant à l'amorce de la transition qu'elle vit aujourd'hui.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE



DIRECTION DES OPÉRATIONS

PHILIPPE THIRY
Directeur des Opérations
THIERRY NAMECHE
Ad interim

DÉPARTEMENT DES INVESTIGATIONS
 Responsable du département des Investigations

DÉPARTEMENT DE LA RÉHABILITATION
THIERRY NAMECHE
 Responsable du département de la Réhabilitation

SERVICE DES INVESTIGATIONS DES SOLS
CLÉMENT LAURENT
 Responsable du service des Investigations des sols

SERVICE APPUI AUX OPÉRATIONS
PIERRE DENGIS
 Responsable du service Appui aux opérations

SERVICE DES TRAVAUX
VIRGINIE LANSIVAL
 Responsable du service des Travaux

SERVICE DES ETUDES DE RISQUES
MARIE JAILLER
 Responsable du service des Etudes de risques

SERVICE DE LA MAINTENANCE DES SITES
EDDY GUERLOT
 Responsable du service de la Maintenance des sites

SERVICE DES ENERGIES RENOUVELABLES

ALEXANDRE BERNIER
 CHRISTOPHE COLLETTE
 SÉBASTIEN CONSTANT
 BENOÎT DUPONT
 BRUNO DEFOSSA
 PIERRETTE DESCAMPS
 GILLES GOSSELET
 CHARLOTTE LENOIR
 SÉBASTIEN RABOLLI
 CAROLE VOLON
Coordinateurs des Etudes de projets d'assainissements

SAMUEL WILDEMEERSCH
Coordinateur des Etudes hydrogéologiques
 MARTINE LOO
 ERIC VANDENBERGHE
Coordinateurs de la Surveillance environnementale
 PHILIPPE MATHIEU
Conseiller technico-administratif
 PATRICK MACHIELS
Assistant technique

SÉBASTIEN KISS
Coordinateur de chantiers
 ANDRÉ BELBOOM
 DIDIER BOON
 STÉPHANE FLAMENT
 FRÉDÉRIC JAMAR
Contrôleurs de chantiers

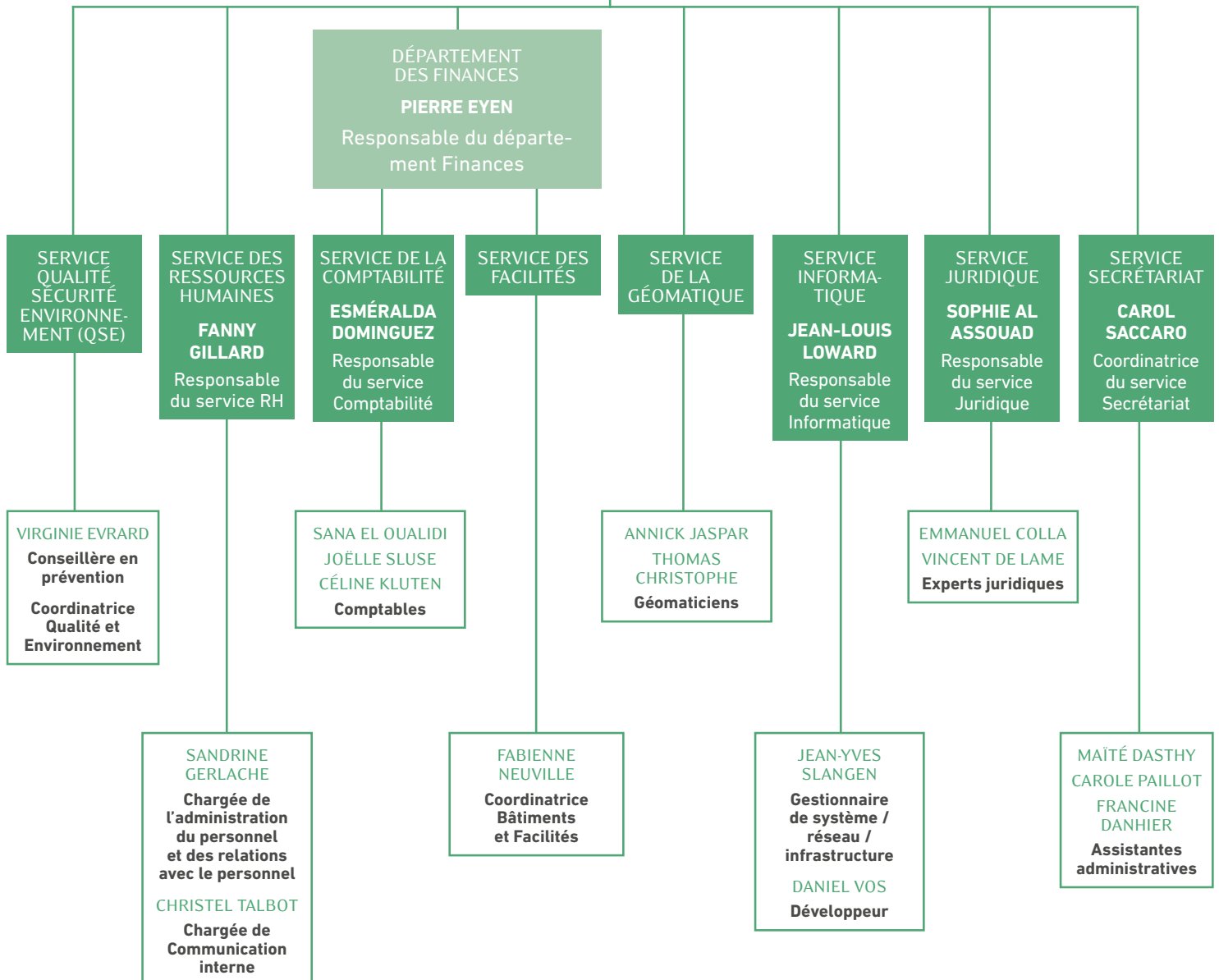
MAUD LABEL
 JULIE LECLERCQ
 SOLINE MOURMANT
 JEAN-FRANÇOIS HEILLIER
Coordinateurs des Etudes de risques

DIMITRI RECLAIRE
 LOUIS ZUBIAUR
 DIDIER DAMHAUT
 CÉDRIC DI CINTIO
 ADRIEN LO IACONO
 ANTOINE KAULMANN
Techniciens
 ANTONIO FORTUNATO
Assistant technique

CYRAN YASSE
Coordinateur des Projets de valorisation énergétique

DIRECTION DES SERVICES DE SUPPORT

MARIE-FRANCE WILLAMME
Directrice des services de Support



Les premiers résultats des expérimentations menées sur la Carrière d'Onoz, à Jemeppe-sur-Sambre, dans le cadre du projet européen Interreg North West Europe y ont été présentés à la mi-2018. SPAQ&E est leader de ce projet, qui s'inscrit dans le développement du « landfill mining » (récupération de matériaux et matières dans les décharges).



LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2018



RAPPORT DE REMUNERATION 2018

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
BOURLARD Vincent	Président	14/07/2011	13/07/2018	14 400,35 €	3/3
SARETTO Valérie	Présidente	13/07/2018	AGO 2023	12 473,32 €	5/6
PONCIN Eric	Vice-Président	14/07/2011	31/12/2018	17 844,00 €	7/9
ADAM Philippe	Administrateur Directeur	14/07/2011	13/07/2018	150,00 €	1/3
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	300,00 €	2/3
	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	900,00 €	6/6
DARVILLE Marc	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	300,00 €	2/3
HELLIN Didier	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	300,00 €	2/3
DE ROOVER Alain	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	450,00 €	3/3
VIAL Coralie	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	150,00 €	1/3
VERZELE Valérie	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	0,00 €	0/3
GERARD Elisabeth	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	300,00 €	2/3
RAVONE Jean-François	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	450,00 €	3/3
NIKOLIC Diana	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	300,00 €	2/3
JEURISSEN Isabelle	Administrateur	14/07/2011	13/07/2018	300,00 €	2/3
WART Emmanuel	Administrateur	2/04/2015	13/07/2018	450,00 €	3/3
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	900,00 €	6/6
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	750,00 €	5/6
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	6/6
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	750,00 €	5/6
POURTOIS Maxime	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	750,00 €	5/6
URBAIN Vincent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	5/6

COMITE D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
DEMARET Géraldine	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	0,00 €	1/1
URBAIN Vincent	Membre	19/10/2018	AGO 2023	0,00 €	1/1

COMMENTAIRES

Le Conseil d'Administration a installé le Comité d'audit le 19 octobre 2018.

COMITE DE REMUNERATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
CHARLIER Véronique	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	N-A	1/1
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	1/1
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	1/1

COMMENTAIRES

Le Conseil d'Administration a installé le Comité d'audit le 19 octobre 2018.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le nouveau Conseil d'Administration a été désigné le 13 juillet 2018 et installé le 19 juillet 2018. Le nouveau Conseil d'Administration a décidé de maintenir la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir, un traitement mensuel brut de respectivement 2.231€ et 1.487€ pour le Président et le Vice-président (montants au 31 décembre 2018 – non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Vincent URBAIN ne perçoivent pas de jetons de présence.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

La société SPAQAE n'a confié aucun mandat dérivé aux membres de son Conseil d'Administration.

4. Informations relatives à la répartition des genres

Conseil d'Administration : 14/07/2011 – 12/07/2018

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	9	14
- Dont administrateurs publics	5	9	14
- Dont administrateurs non publics	0	0	0



Conseil d'Administration : 13/07/2018 – AGO 2023

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	4	5	9
- Dont administrateurs publics	4	5	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0

B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ADAM Philippe	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 01.08.1991 – 01.08.1991
JACQUEMART Pol	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 31.03.1993 – 01.04.1993
WILLAMME Marie-France	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 23.12.2016 – 06.02.2017
THIRY Philippe	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 10.01.1994 – 14.01.1994

2. Informations relatives à la rémunération

2018	Philippe ADAM	Pol JACQUEMART	Marie-France WILLAMME	Philippe THIRY
Rémunération annuelle de base, y compris ONSS	225.705,93 €	162.247,88 €	87.568,91 €	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	80.671,54 €	N-A	24.126,34 €	N-A
Autres composantes de la rémunération	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	306.377,47 €	162.247,88 €	111.695,25 €	N-A

Le plafond de rémunération de 245.000,00 euros bruts annuel est indexé le 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule suivante: le plafond de rémunération est égal à 245.000,00 euros multiplié par l'indice des prix à la consommation de décembre (base 2004) et divisé par 121,66 (indice des prix à la consommation de décembre 2012, base 2004). Sont exclus du plafond, pour le personnel contractuel, les plans de pension complémentaire à contribution définie dont le pourcentage et les conditions sont identiquement applicables à l'ensemble du personnel de l'organisme (Article 15bis - §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public).

COMMENTAIRES

Le 21 septembre 2016, le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière de l'entreprise au Comité de direction, lequel l'a déléguée à l'Administrateur Directeur (Philippe Adam).

Le 15 mars 2018, le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière au Comité de direction, lequel l'a déléguée à l'Administrateur Directeur (Philippe Adam), lequel l'a déléguée au Comité exécutif interne. La gestion journalière a donc été donnée, à partir de cette date à Philippe ADAM, Pol JACQUEMART, Marie-France WILLAMME et Philippe THIRY (ce dernier étant en absence de longue durée depuis le mois de décembre 2017).

Le 19 juillet 2018, le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière au Comité de Direction et ce jusqu'à la nomination d'un Directeur général. La gestion journalière a donc été donnée, à partir de cette date à Philippe ADAM, Pol JACQUEMART, Marie-France WILLAMME et Philippe THIRY (ce dernier étant en absence de longue durée depuis le mois de décembre 2017).

3. Informations relatives aux mandats dérivés

	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
		EUR	OUI/NON
Philippe ADAM	SILYA	0 €	NON
	DGLm	0 €	NON
	GEPART	0 €	NON
Pol JACQUEMART	SILYA	0 €	NON
	DGLm	0 €	NON
	GEPART	0 €	NON
	ECO-BIOGAZ	0 €	NON
Marie-France WILLAMME	GEPART	0 €	NON

C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GAUX Michaël	18/12/2014	NA	1.200,00 €
DELBEUCK Béatrice	31/08/2017	NA	1.200,00 €



2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GAUX Michaël	8/9	0/0	0/0
DELBEUCK Béatrice	8/9	0/0	0/0



De 2017 à 2018, SPAQUE a procédé à la réhabilitation des sols sur la partie sud du site « Cristalleries du Val Saint-Lambert » à Seraing. 6.600 tonnes de terres polluées en métaux lourds, hydrocarbures pétroliers et hydrocarbures cycliques ont été évacuées en centres de traitement agréés. A terme, le projet « Cristal Park » sera développé sur l'ensemble du site par la société SPECI.

LE NOUVEAU CONTRAT DE GESTION

C'est un contrat de gestion¹ ambitieux que le Gouvernement wallon et SPAQ \mathcal{U} E ont signé au mois de mai dernier. Il redessine les contours de SPAQ \mathcal{U} E en lui conférant de nouvelles missions tout en la confortant dans ses missions historiques (assainissement de friches industrielles polluées et de décharges).

« *Sa vocation étant d'agir au service de la Wallonie, SPAQ \mathcal{U} E doit et veut se positionner en tant que pôle d'excellence régional dans les métiers des sols pollués* », peut-on lire dans ce contrat. L'expertise de SPAQ \mathcal{U} E est reconnue, mais on lui demande de la développer encore davantage tout en se tournant vers l'extérieur en proposant une offre de services renouvelée, notamment aux opérateurs publics et privés et aux administrations concernées par son métier. Il lui est également demandé de remplir un rôle de partenaire et de facilitateur dans la chaîne de reconversion des friches industrielles polluées.

Quatre objectifs stratégiques

Ce contrat ancre SPAQ \mathcal{U} E dans le contexte économique, sociétal et environnemental actuel en s'articulant autour de quatre objectifs stratégiques :

- contribuer à la veille environnementale et à l'innovation ;
- contribuer au redéploiement économique ;
- contribuer au développement durable ;
- renforcer la gouvernance.

Ainsi, en menant une politique dynamique et exigeante en matière de veille environnementale, d'innovation et de recherche et développement, SPAQ \mathcal{U} E améliorera son efficacité et renforcera l'image de marque de la Wallonie dans le domaine de la gestion des sols (potentiellement) pollués et de la réhabilitation des décharges.

Dans ce cadre, SPAQ \mathcal{U} E diversifiera son offre de

services en les mettant à la disposition du plus grand nombre de clients : Gouvernement, Service public de Wallonie, pouvoirs locaux, intercommunales de développement économique, ports autonomes, acteurs de la santé publique, opérateurs privés, riverains des sites pollués, investisseurs, centres de recherche, universités, etc.

De la sorte, SPAQ \mathcal{U} E contribuera activement au redéploiement économique régional. Ce faisant, elle donnera priorité à la conclusion de partenariats public-public ou public-privé, de façon à ce que ses actions soient en pleine adéquation avec les besoins du marché.

En termes de développement durable, SPAQ \mathcal{U} E exercera ses activités en conciliant de manière intégrée et équilibrée leurs aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance, SPAQ \mathcal{U} E poursuivra le travail qu'elle a entamé en vue de susciter l'émergence d'une culture d'entreprise renouvelée et pleinement partagée, centrée sur l'efficacité et l'orientation client. Elle développera une stratégie de communication proactive, visant à la promotion de l'offre de services renouvelée de l'entreprise.

Des indicateurs de performance

Afin de mesurer la performance de l'entreprise par rapport à ces objectifs stratégiques, douze indicateurs de performance ont été élaborés et inscrits dans le Contrat de gestion. La mesure de la performance indiquera les marges d'amélioration et permettra d'ajuster, le cas échéant, les processus et les ressources en fonction des objectifs fixés. Par ailleurs, elle apportera de l'autonomie aux équipes et les responsabilisera. Ces douze indicateurs sont, donc, directement liés aux objectifs stratégiques et les mesures de performance qu'ils fourniront seront transmises au Gouvernement. Ils sont, par ailleurs, complétés par une cinquantaine d'indicateurs

(1) Le texte du contrat de gestion est disponible sur notre site www.spaque.be/

internes, reliés à l'ensemble des départements et services de SPAQ_uE.

Parallèlement, un tableau de bord de suivi de la réalisation des objectifs fixés à l'entreprise sera réalisé. Il offrira au Conseil d'administration un outil dynamique pour assurer le suivi des obligations nées du contrat et pour poursuivre l'amélioration des performances de l'entreprise.

Un Collège d'évaluation sera mis en place. Il sera composé paritairement de représentants du Gouvernement et de SPAQ_uE et pourra se faire assister par la SPW-DG03. Ce Collège assurera un suivi et un pilotage dynamiques du contrat.

Synergies avec la SOGEPA

SPAQ_uE remplira l'ensemble de ses missions dans un schéma institutionnel renouvelé. Dans le cadre de la réforme du paysage des outils économiques et financiers wallons, SPAQ_uE et la SOGEPA ont entamé un rapprochement qui induira une meilleure articulation de leurs missions et compétences respectives afin d'optimiser, lorsque cela s'avère indiqué, les techniques de redressement des entreprises et d'assainissement des sites.

Les principaux objectifs de ce rapprochement sont :

- d'assurer une gestion conjointe et réfléchie des actifs immobiliers pollués issus de sociétés dans lesquelles la SOGEPA détient une participation ;
- de créer, le cas échéant, une entité réceptacle des actifs immobiliers des deux sociétés ;
- de mettre à disposition les bilans historiques et les analyses de risque environnemental concernant les actifs immobiliers de la SOGEPA et ceux concernés par ses dossiers d'intervention ;
- d'organiser une plate-forme de réflexion dédiée à l'intelligence économique et territoriale.

Un plan stratégique

Afin de mettre en œuvre à l'horizon 2020-2024 ses objectifs stratégiques, SPAQ_uE a élaboré un Plan stratégique articulé autour de trois axes de travail :

- Axe 1 : se mettre au service des projets ;
- Axe 2 : être un moteur d'excellence ;
- Axe 3 : communiquer, communiquer, communiquer.

Ce plan stratégique va permettre à SPAQ_uE de s'inscrire dans une recherche permanente d'une plus grande efficacité et de l'excellence, de renforcer sa gouvernance, de diversifier ses actions, de multiplier ses sources de financement, d'étendre ses activités de recherche et développement et de mettre en œuvre une communication externe modernisée permettant de faire connaître son offre de services.

De son côté, en approuvant et en signant ce contrat de gestion, le Gouvernement wallon s'est engagé à fournir à SPAQ_uE les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles missions. Ces moyens seront dégagés dans le cadre du budget 2020. C'est donc à partir de l'année prochaine que cette nouvelle SPAQ_uE prendra pleinement son envol.



Les missions nouvelles confiées à SPAQ \mathcal{U} E

- Réaliser les investigations nécessaires afin de clarifier le statut d'un site de la BDES ou lorsqu'un certificat de contrôle du sol est nécessaire pour accroître l'activité économique d'un site ;
- Mener une réflexion sur la faisabilité de développer une offre proposant aux propriétaires publics d'assurer de manière centralisée la gestion de leur foncier potentiellement pollué ;
- Commanditer une étude sur l'optimisation du recouvrement des frais d'assainissement en Wallonie suivant le principe du pollueur/payeur ;
- Initier et coordonner une étude stratégique, économique et juridique sur l'amplification de la gestion des friches industrielles potentiellement polluées ou polluées en vue de créer un effet de levier de l'investissement public et mettre en œuvre le plan d'action qui conclura cette étude ;
- Développer une réflexion globale sur la réutilisation de zones non aedificandi (décharges, zones de confinement...), notamment par l'installation de grandes unités photovoltaïques et proposer les modifications utiles au cadre réglementaire existant ;
- Représenter, à la demande d'un membre du Gouvernement, la Région wallonne dans les groupes de travail, commissions, forums thématiques touchant au domaine d'expertise de SPAQ \mathcal{U} E aux niveaux régional, fédéral et international ;
- Initier ou participer à des projets de recherche et développement ou à des groupes de travail, commissions, forums thématiques touchant au domaine d'expertise de SPAQ \mathcal{U} E aux niveaux régional, fédéral et international et importer en Wallonie les bonnes pratiques développées ailleurs ;
- Assurer une veille juridique et réglementaire et assister tout membre du Gouvernement dans ses travaux, lorsqu'ils comportent un volet relevant des domaines d'expertise de SPAQ \mathcal{U} E, et proposer le cas

échiant l'évolution des textes législatifs et réglementaires et développer les domaines de compétences ;

- Développer la communication externe de SPAQ \mathcal{U} E vers l'ensemble de ses parties prenantes publiques et privées sur base d'un plan annuel de communication ;
- La gestion et l'assainissement des sites en situation d'urgence.





Sur la partie nord du site « Carcoke Tertre », le reste ayant été réhabilité, une zone de confinement est créée pour contenir une importante contamination en métaux lourds, cyanures, benzène, huiles minérales, HAP, amiante, etc.

LES ACTIVITÉS DE SPAQ^{UE}

La réhabilitation de friches industrielles et de décharges est le cœur de métier historique de SPAQ^{UE} dans lequel elle a développé des compétences unanimement reconnues tant en Wallonie qu'à l'étranger.

Au fil de ses 27 ans d'existence, l'entreprise a également développé des expertises, toujours en lien avec son objet principal, qui ont renforcé le rôle qu'elle entend jouer en tant qu'acteur du développement économique et durable de la Wallonie.

Ces activités font l'objet, dans les pages qui suivent, d'un bref tour d'horizon accompagnant ainsi notre traditionnelle revue des chantiers de réhabilitation de friches industrielles. Ces assainissements re-

lèvent, bien entendu, de nos préoccupations environnementales et du souci de protection de la santé des riverains. Mais ils s'inscrivent aussi dans un objectif de revitalisation du tissu économique wallon tenant compte d'enjeux vitaux tels que la protection des terres agricoles par la mise à disposition de friches réhabilitées et la réurbanisation du territoire.

En 2018, 64 hectares (répartis sur 3 friches industrielles réhabilitées) ont ainsi été rendus à l'économie wallonne. Enfin, 11 chantiers de réhabilitation étaient en cours d'exécution.



Investigations des sols

Afin d'identifier et de délimiter une contamination éventuelle des sols d'un site, engendrée par d'anciennes activités industrielles, SPAQ_{UE} entreprend des campagnes d'investigations des sols et des eaux.

En 2018, SPAQ_{UE} a réalisé plusieurs campagnes d'investigations dans les sols et les eaux souterraines de sites concernés par la programmation FEDER 2014-2020 :

- Sur le site « Probeldhom » à Frameries, 17 piézomètres ont été sondés jusqu'à 10 mètres de profondeur, et 83 tranchées ont été réalisées jusqu'à 3 mètres de profondeur. Au total, environ 300 échantillons ont été prélevés dans les sols et 17 dans les eaux ;
- Sur le site « Grands Prés » à Mons, sur lequel l'aménagement d'un parc public et d'un puits géothermique de 2.500 mètres de profondeur est prévu, les investigations menées par SPAQ_{UE} ont permis de mettre en évidence 20 taches de pollution ;
- Sur le site « Laminoirs de Longtain » à La Louvière, 86 sondages jusqu'à 6 mètres de profondeur ont été réalisés. Au total, environ 500 échantillons ont été prélevés dans les sols et 20 dans les eaux ;
- Sur le site « Horloz » à Liège, SPAQ_{UE} a effectué 49 forages, parfois jusqu'à 30 mètres de profondeur. Près de 500 prélèvements ont été réalisés dans les sols et 15 dans les eaux souterraines, grâce à la mise en place de 15 piézomètres ;
- Sur le site « Cour aux marchandises SNCB de Bressoux » à Liège, dans le cadre d'investigations complémentaires, SPAQ_{UE} a réalisé 29 fouilles, 51 forages et 25 piézomètres. En tout, 367 échantillons de sols et 40 échantillons d'eau de la nappe alluviale ont été prélevés et analysés ;
- Sur le site « Produits chimiques d'Auvélais » à Sambreville, 18 piézomètres de 4 à 12 mètres de profondeur ont été placés. SPAQ_{UE} a également réalisé 16 fouilles et 34 forages de 4 à 10 mètres de profondeur. Environ 550 prélèvements ont été effectués dans les sols et 38 dans les eaux souterraines.

Des investigations ont également été réalisées sur deux sites financés par le Plan Marshall 2.vert :

- Sur le site « AMS Sud » à Charleroi, une fois les travaux de sécurisation géotechnique terminés, SPAQ_{UE} a effectué 97 forages, parfois jusqu'à 12 mètres de profondeur. Au total, 450 prélèvements ont été réalisés dans les sols et 35 dans les eaux souterraines, grâce à la mise en place de 35 piézomètres ;
- Sur le site « Domaine de Forte Taille » à Montigny-le-Tilleul, SPAQ_{UE} a entrepris 25 fouilles et a prélevé près de 50 échantillons de sols.

Surveillance environnementale

La surveillance environnementale suit l'évolution des impacts d'un site sur son environnement, lorsque des pollutions des sols et/ou des eaux souterraines y ont été constatées. Le plus souvent, il s'agit d'un suivi de la qualité des eaux souterraines, qui constituent une voie privilégiée de transfert des polluants. Ce suivi est effectué aussi bien sur les sites qui n'ont pas nécessité de réhabilitation que sur les sites dont la réhabilitation est achevée, pour s'assurer que celle-ci répond aux objectifs d'assainissement.

Au cours du printemps 2018, 19 sites répartis sur le territoire wallon ont ainsi été visités. Au total, 78 prélèvements d'eau et 1.045 analyses (soit plus de 7.000 composés analysés) ont été réalisés.

Durant l'automne, ce sont cette fois 88 prélèvements d'eau et près de 900 analyses (soit 6.400 composés analysés) qui ont été réalisés sur 17 sites de Wallonie.

Le monitoring a ainsi été réalisé sur un total de 34 sites, répartis sur deux campagnes d'investigations.

Cet exercice a permis d'identifier neuf sites présentant une grave problématique environnementale nécessitant des actions de réhabilitation ou d'assainissement.

Expertise des sols

L'expertise de SPAQ_{UE} en la matière est valorisée au travers de plusieurs projets en collaboration avec l'ISSEP et la DGO3 :

- Calcul des valeurs limites pour 20 polluants non normés (PNN) et mise à jour de la Base de Données PNN disponible pour les experts agréés sur le site de la DGO3 ;
- Participation de SPAQ_{UE} au projet SANISOL, projet

visant à élaborer un outil d'évaluation des risques sanitaires pour les jardins potagers, initié par la DGO3 en janvier 2018 ;

- Participation à différents groupes de travail tels que la validation du nouveau logiciel d'évaluation des risques S-RISK, l'évolution de la méthodologie pour l'approche des polluants non normés, la préparation du futur décret sols et les normes de sols associées.

Valorisation des sites réhabilités

Énergies renouvelables

L'expérience photovoltaïque de SPAQ&E se poursuit. Après avoir équipé les anciennes décharges de Mellery, de Hensies et des Isnes en panneaux photovoltaïques, permettant ainsi de faire fonctionner les équipements électriques de manière autonome, et après avoir construit une centrale photovoltaïque de 3.844 panneaux sur le site « SAFEA » à La Louvière, SPAQ&E a construit et inauguré une nouvelle centrale sur le site « Nouveaux ateliers mécaniques » à Morlanwelz.

Cette centrale, composée de 2.777 panneaux photovoltaïques, s'étend sur 1,34 hectare. D'une puissance de 750 kilowatt-crête, sa production annuelle est estimée à 750.000 kilowatt-heure, soit la consommation annuelle moyenne d'environ 215 ménages wallons. L'énergie produite est aujourd'hui revendue et directement réinjectée dans le réseau de distribution ORES.

SPAQ&E a également installé 38 panneaux sur le toit d'un bâtiment du Centre d'enfouissement technique d'Erpion, au lieu-dit « Champ des 7 ânes », à Froidchapelle. D'une puissance de 11,59 kilowatt-crête, l'installation produit annuellement 11.000 kilowatt-heure, soit la consommation moyenne de trois ménages wallons. La totalité de l'énergie sert à alimenter la station d'épuration du site. D'autres projets sont en cours de développement: photovoltaïque sur les sites « Aciérie Allard » (Marchienne) et « Chimeuse Ouest » (Saint-Nicolas et Liège) et éolien sur le site de l'ancienne décharge d'Erpion.

Immobilier

En 2018, l'ensemble des sites comprenant une zone d'habitat à redévelopper a fait l'objet de démarches de revalorisation.

Des études urbanistiques ont été lancées pour les sites comportant une zone réhabilitée pour un usage résidentiel. Il s'agit de « Corderie Laurent » à Boussu, « Leonard Giot », « Aciérie Allard », « Codami », « Huileries Grisard », « Nouveaux ateliers mécaniques » et « Vieille Montagne ». Les résultats de ces études seront présentés aux différentes parties prenantes dans le courant de 2019.

L'année 2018 a également vu se concrétiser la construction de la voirie sur le site « Cockerill Sambre II » à Couillet. Ce site aménagé a été revendu en 2019.

Un permis unique a également été obtenu pour la plateforme multimodale à construire sur le site « Cokerie Flémalle ». La construction du hall et sa revente sont programmées en 2019.

La réalisation du rapport urbanistique et environnemental de la zone d'aménagement communal concerté « Vieille Montagne » s'est poursuivie. L'étude a été soumise à enquête publique.

L'étude urbanistique relative au site « LBP » menée en collaboration avec la ville de Liège s'est également poursuivie. Elle a permis d'arrêter un plan masse servant de base à l'élaboration du plan d'assainissement.

Projets Européens: Rawfill et Posidon

Le « landfill mining » ou revalorisation des décharges par la récupération des matières et matériaux s'y trouvant enfouis est une technique d'avenir s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire.

Les anciennes décharges se comptant par centaines en Wallonie, le Gouvernement wallon a décidé d'investir dans le projet européen « Rawfill », co-financé par Interreg North West Europe. Son leadership a été confié à SPAQ&E. Les premiers résultats concrets de ce projet ont été présentés, en juin 2018, sur la Carrière d'Onoz à Jemeppe-sur-Sambre où des techniques performantes de caractérisation des matériaux enfouis ont fait l'objet de démonstrations.

SPAQ&E participe également au projet européen Posidon qui a pour objectif de développer des techniques innovantes et durables de dépollution des sols restant adaptées et économiquement efficaces.

Les assainissements

« Cockerill Sambre II » à Charleroi : 43,20 hectares rendus à l'économie

En 2018, SPAQaE a achevé la réhabilitation du site « Cockerill Sambre II » à Charleroi. Entamés en 2011 dans le cadre du Plan Marshall 1, les travaux ont d'abord consisté en l'excavation et en l'évacuation des terres polluées et de produits en phase libre, ainsi qu'à la sécurisation géotechnique d'une ancienne zone en friche au centre du site.

En 2016, SPAQaE s'est concentrée sur les sols d'un noyau de contamination (hydrocarbures aromatiques polycycliques, huiles minérales, cyanure, PCB, solvants chlorés) au centre du site. Enfin, de 2017 à 2018, SPAQaE a évacué l'ensemble des andains de terres et matériaux pollués provenant de ce hotspot et a assaini une partie de la zone Euroports au Nord du site afin de permettre au PAC de construire des dalles nécessaires à l'extension de l'activité d'Euroports. Au total, 262.400 tonnes de terres polluées et 7.600 tonnes de produits en phase libre ont été évacuées en centres de traitement agréés. En collaboration avec TIBI (anciennement ICDI), SPAQaE a, alors, construit des voies ainsi qu'un réseau d'égouttage.

Le site est aujourd'hui prêt à accueillir les nouvelles infrastructures de TIBI, des PME spécialisées dans le recyclage des déchets, mais aussi la Ressourcerie du Val de Sambre, active dans le traitement des encombrants, ainsi qu'une unité de valorisation des déchets électriques et électroniques. L'asbl Terre, active dans le tri de chaussures et de textiles, s'y est quant à elle déjà installée.



« Bassin de l'Arsenal » à Mons : extension de la zone d'activité économique de Cuesmes

La réhabilitation de ce site de 16,84 hectares, financée par le Plan Marshall 2.vert, est terminée. Près de 13.776 tonnes de terres contaminées en métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques, hydrocarbures aromatiques monocycliques et huiles minérales ont été excavées et évacuées en centre de traitement agréé. La zone a ensuite été reprofilée puisensemencée.

L'IDEA, propriétaire du site, projette d'y développer une extension de la zone d'activité économique de Cuesmes ainsi que des logements. Les travaux ont été financés par le Plan Marshall 2.vert.



« Bonne Espérance » à Sambreville : 24.173 tonnes de terres évacuées

Suite aux travaux de construction en bord de Sambre d'une dalle de quai, menés par la DGO2 du SPW, SPAQŪE a évacué près de 24.173 tonnes de terres et boues contaminées vers des centres de traitement agréés. L'évacuation de ces terres, financée par le Plan Marshall 2.vert, a permis de libérer l'ensemble de la partie ouest du site, permettant ainsi le développement de nouvelles activités économiques.

Des travaux avaient déjà été entrepris par SPAQŪE sur ce site entre 2014 et 2015 : 5.500 tonnes de terres polluées avaient été évacuées et un reprofilage du site entre la rue de Bonne Espérance et la zone destinée à la future dalle avait été réalisé.



« Dépôt de boues de dragage du Grand Large » à Mons : une surface de 40.000 m² réhabilitée

En 2018, SPAQŪE a achevé la première phase des travaux de réhabilitation des sols au nord du site « Dépôt de boues de dragage du Grand Large », à Mons, à proximité de la nouvelle piscine et du centre Adepts.

Cette première phase des travaux, financés par le Plan Marshall 2.vert, a permis d'assainir une surface de 40.000 m² auparavant contaminée en métaux lourds, huiles minérales et hydrocarbures cycliques. Une zone de services publics et d'équipements communautaires et récréatifs devrait prochainement y voir le jour.



« Cristalleries du Val Saint-Lambert » à Seraing : la partie sud est réhabilitée

De 2017 à 2018, SPAQ_uE a procédé à la réhabilitation des sols sur la partie sud du site « Cristalleries du Val Saint-Lambert » à Seraing. Au total, 6.600 tonnes de terres polluées en métaux lourds, hydrocarbures pétroliers et hydrocarbures cycliques (dont du benzène) ont été évacuées en centres de traitement agréés. Préalablement à ces travaux, en 2016, SPAQ_uE avait procédé à la déconstruction sélective, au désamiantage et à la mise en sécurité de certains bâtiments (sur la partie sud-ouest).

En 2019, SPAQ_uE poursuivra la réhabilitation du site avec la rénovation des bâtiments. D'autres chantiers suivront avec, notamment, l'assainissement du restant des sols contaminés au nord du site et le reprofilage de l'ensemble. L'ensemble des travaux est financés par le Plan Marshall 2.vert.

A terme, le projet « Cristal Park » sera développé sur l'ensemble du site par la société SPECI. Celui-ci se composera d'un village commercial, d'un centre de loisirs (Aquaparc, parc pour enfants, parc accrobranche, etc.), d'un business park, d'un hôtel 4 étoiles et de deux lotissements.



« Carcoke » à Saint-Ghislain : les 35 hectares de la zone sud sont réhabilités

Depuis 2005, SPAQ_uE s'attache à la réhabilitation des sols pollués de la zone sud de l'ancienne plus grande Cokerie de Belgique. Cinq années ont été nécessaires pour réhabiliter les sols pollués de la zone sud de ce site de 47,41 hectares. Grâce au Plan Marshall 1, près de 650.000 m³ de terres polluées en hydrocarbures ont été excavés. 1.180.000 tonnes de terres ont été traitées sur site par voie biologique et 11.500 tonnes de produits purs goudronneux ont été récupérées et évacuées en centres de traitement agréés.

Aujourd'hui, SPAQ_uE se concentre sur la zone nord, majoritairement contaminée en cyanure et en hydrocarbures aromatiques monocycliques. Ces travaux devraient se terminer en 2019. Le site pourrait alors accueillir une zone d'activité économique dans le cadre du projet d'éco-zoning Tertre-Hautrage-Villerot, mené par l'intercommunale IDEA. De son côté, SPAQ_uE réalisera les voiries nécessaires au développement de cette zone économique. L'installation de panneaux photovoltaïques est également à l'étude.



« Cour aux marchandises SNCB de Bressoux » à Liège : les travaux de déconstruction sont terminés

En 2018, SPAQ&E a achevé l'étape de déconstruction des bâtiments, dalles et fondations situés sur les parcelles devant accueillir la Foire internationale de Liège (FIL) et les infrastructures du tram liégeois. Des compléments d'investigations ont alors pu être réalisés dans les sols ainsi rendus accessibles afin de déterminer et de délimiter la présence de pollution. Les travaux sont financés d'une part, grâce aux Fonds européens FEDER (programmation 2014-2020) et, d'autre part, par le Plan Marshall 2.vert. La réhabilitation du site se poursuivra en 2019.

Deux autres zones, dites « Médart » et « Oxyméco », ont déjà été assainies entre 2014 et 2015 grâce aux Fonds européens FEDER (programmation 2007-2013).



« Lumat » à Charleroi : fin de la sécurisation géotechnique

Après avoir débarrassé le site, entre 2017 et 2018, de 72.000 tonnes de scories (résidus issus de l'activité sidérurgique) et autres déchets divers, contaminés en métaux lourds, SPAQ&E a procédé à la réalisation de layons de sécurisation pour permettre la réalisation des investigations. Les gravats issus de la déconstruction ont été triés en vue d'une valorisation sur ou en dehors du site. Les autres déchets (amiante, bois, ferrailles) ont quant à eux été évacués en centres de traitement agréés. Ces travaux, financés par les Fonds européens FEDER et la Wallonie, permettront la réalisation, en 2019, d'investigations dans les sols et les eaux du site.

À terme, le site « Lumat », idéalement situé en bordure de Sambre, pourrait accueillir une zone d'activité économique.



« AMS Sud » à Charleroi : place aux investigations des sols

La sécurisation géotechnique du site « AMS Sud » à Charleroi, entamée par SPAQ_uE en 2016, a été achevée. Durant les travaux financés par le Plan Marshall 2.vert, d'anciennes structures enterrées (parfois jusqu'à 4 mètres de profondeur) ont été démantelées. Des investigations des sols ont ensuite été menées afin de préciser l'impact environnemental du site.

Avec les sites voisins « Charbonnage n°19 des Bas Longs Prés » et « Centrale électrique de Marchienne-au-Pont », dont la réhabilitation se termine, « AMS Sud » forme la grappe « Charleroi Porte Ouest ». Une fois réhabilités, les 40 hectares de cette « grappe » devraient accueillir une zone d'activité économique multimodale. L'aménagement d'une zone portuaire par le Port autonome de Charleroi (PAC) ainsi que la construction d'un pont reliant la zone d'activité économique à la N90 Charleroi-Mons sont également prévus.



« Laminoir de la Rochette » à Chaudfontaine : la majorité des bâtiments a été déconstruite

Suite à l'intervention en urgence réalisée sur ce site en 2015, puis à l'évacuation des derniers produits dangereux et non dangereux en 2017, SPAQ_uE a entrepris en 2018 la déconstruction d'une partie des bâtiments et structures à l'abandon.

Au total, 16.321 tonnes de gravats ont été évacuées en centre de valorisation. Les derniers bâtiments encore debout seront déconstruits au cours de l'année 2019. Une fois cette étape terminée, SPAQ_uE entreprendra la caractérisation et la réhabilitation des sols contaminés.



« CODAMI » à Manage : la réhabilitation du site se poursuit

En 2018, SPAQ&E a poursuivi les travaux de réhabilitation financés par le Plan Marshall 1. Entamés en 2016, ceux-ci consistent en la déconstruction de certaines infrastructures et en l'assainissement des sols contaminés en métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques, huiles minérales et amiante.

Une fois les lieux réhabilités, un projet mixant habitat et zone d'activité économique dédiée au secteur automobile devrait y être développé par la commune de Manage et l'intercommunale IDEA.



« Vieille Montagne » à Grâce-Hollogne : l'assainissement des sols est en cours

Durant l'été 2018, grâce au financement du Plan Marshall 2.vert, SPAQ&E a entamé les travaux de réhabilitation des sols de ce site de 24 hectares, contaminés en composés volatils, en métaux lourds, en hydrocarbures et en amiante. D'autres chantiers ont été précédemment menés sur ce site, notamment la déconstruction d'anciens silos, l'évacuation de déchets et les investigations des sols

Préalablement à ces travaux, le rapport urbanistique et environnemental (RUE) du site a été soumis à enquête publique. Il propose une affectation en plusieurs zones qui rencontre les besoins futurs en logements et en commerces tout en tenant compte des potentialités économiques locales.



« Usine Cockerill » à Seraing : en route pour Gastronomica

Au printemps 2018, grâce au Plan Marshall 2.vert, SPAQaE a entrepris la réhabilitation des sols pollués du site, faisant suite aux opérations de déconstruction d'une partie des bâtiments, réalisées entre 2016 et 2017.

Une fois les sols réhabilités, la régie communale Eriges prendra le relais et développera sur le site le projet Gastronomica, qui prévoit la reconversion des lieux en un centre commercial spécialisé dans l'alimentaire. Des espaces de bureaux seront également créés ainsi que des parkings et une zone polyvalente pour l'organisation d'événements.

Une première étape de travaux, réalisée entre 2012 et 2013, avait déjà permis la déconstruction d'anciens halls et bâtiments ainsi que la réhabilitation des sols sur la partie ouest du site, sur laquelle se trouve aujourd'hui le parking de la nouvelle Cité administrative de Seraing.



« Rivage » à Charleroi : les travaux ont commencé

La réhabilitation de ce site de 13,54 hectares, financée par le Plan Marshall 2.vert, a commencé. Ces travaux consistent en l'excavation et en l'évacuation en centres de traitement ou d'élimination agréés des terres polluées en métaux lourds, hydrocarbures cycliques, hydrocarbures pétroliers, benzène et, plus localement, PCB.

Une fois les travaux terminés, les entreprises ECS-Partner et Euroter (installées à cet endroit depuis plusieurs années) pourront étendre leurs activités. Le PAC souhaite également permettre à d'autres PME de s'installer sur ce site situé en bordure du canal Charleroi-Bruxelles.




« Bruyelle IV » à Antoing : première zone économique depuis la France

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, SPAQ&E a entamé la réhabilitation du site « Bruyelle IV » à Antoing. Les travaux concernent principalement la partie nord du site et consistent en l'excavation et l'évacuation d'un dépôt de boues de dragage de 52.600 m³. Ces boues présentent une contamination en cadmium, zinc, hydrocarbures aromatiques polycycliques et huiles minérales.

Ces travaux prévoient également l'aménagement de la zone afin de permettre, par la suite, la construction d'une plateforme de transbordement de 50 mètres de large et de 220 mètres de long par la DGO2 et le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO). Destinée à des activités de stockage et de logistique, cette plateforme présentera un intérêt économique certain puisqu'elle sera la première rencontrée sur le territoire belge en venant de France, sur la nouvelle jonction Seine-Escaut.





En 2018, SPAQ&E a achevé l'étape de déconstruction des bâtiments, dalles et fondations situés sur les parcelles du site « Cour aux marchandises de Bressoux » qui doit accueillir la Foire internationale de Liège (FIL) et les infrastructures du tram liégeois.

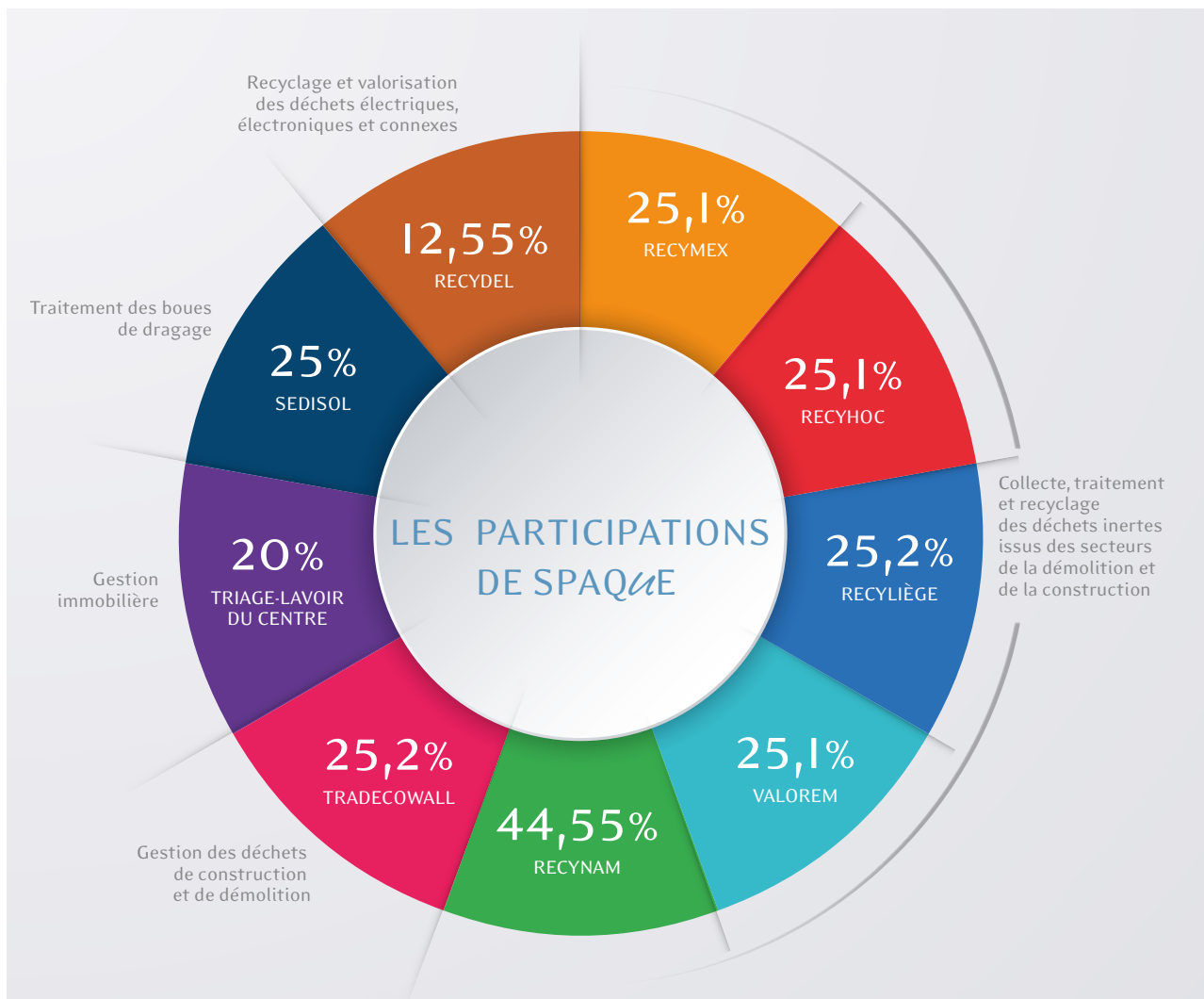
LES PARTENARIATS

LES PARTENARIATS

SPAQ_{UE} possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM dans lesquelles SPAQ_{UE} détient plus de 25 % des parts pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 46,5 % de RECYNAM dans le même cadre.

Par ailleurs, SPAQ_{UE} possède des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

SPAQ_{UE} est également actionnaire de Tradecowall, société spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie, et de Triage-Lavoir du Centre, société s'occupant de la gestion immobilière de cet ancien bâtiment minier.



Durant l'été 2018, SPAQME a entamé les travaux de réhabilitation des sols du site «Vieille Montagne» à Grâce-Hollogne. D'une superficie de 24 hectares, ce site, qui a accueilli une usine à zinc, est contaminé en composés volatils, en métaux lourds, en hydrocarbures et en amiante.



LES COMPTES ANNUELS

LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice affiche une perte de 25.808.613,61 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 85.366.942,06 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte.

Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à SPAQŹE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQŹE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».

Le capital de SPAQŹE n'a subi aucune modification en 2018.

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

Les comptes annuels de SPAQ_uE sont présentés dans les pages qui suivent. Ils font chaque année l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire réviseur. Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice qui diminue les pertes reportées après intégration du résultat. Ces pertes reportées représentent les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces pertes.

ACTIF	2018	2017
ACTIFS IMMOBILISÉS	25.271.032,76	40.579.943,77
Immobilisations incorporelles	36.886,22	49.088,28
Immobilisations corporelles	8.847.738,36	9.144.447,31
Terrains et constructions	5.701.286,94	6.556.307,94
Installations, machines et outillages	2.413.932,34	1.582.212,82
Mobilier et matériel roulant	669.042,77	929.387,85
Autres immobilisations corporelles	63.476,31	76.538,70
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.386.408,18	31.386.408,18
Entreprises liées	15.293.121,18	30.293.121,18
Participations	293.121,18	293.121,18
Créances	15.000.000,00	30.000.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	935.448,13	935.448,13
Participations	935.448,13	935.448,13
Autres immobilisations financières	157.838,87	157.838,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	82.851,54	82.851,54
ACTIFS CIRCULANTS	453.992.149,94	467.964.561,44
Stocks et commandes en cours d'exécution	2.994.282,35	2.959.585,04
Stocks	2.994.282,35	2.959.585,04
Immeubles destinés à la vente	2.994.282,35	2.959.585,04
Créances à un an au plus	27.870.629,94	25.154.003,74
Créances commerciales	14.686.970,18	13.832.075,39
Autres créances	13.183.659,76	11.321.928,35
Valeurs disponibles	116.279.835,89	116.679.957,28
Comptes de régularisation	306.847.401,76	323.171.015,38
TOTAL DE L'ACTIF	479.263.182,70	508.544.505,21

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

PASSIF	2018	2017
CAPITAUX PROPRES	-19.814.296,71	5.994.316,90
Capital	65.427.645,35	65.427.645,35
Capital souscrit	65.427.645,35	65.427.645,35
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	-85.366.942,06	-59.558.328,45
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	72.501.522,19	88.226.806,55
Provisions pour risques et charges	72.501.522,19	88.226.806,55
Obligations environnementales	72.501.522,19	88.226.806,55
Autres risques et charges		
DETTES	426.575.957,22	414.323.381,76
Dettes à plus d'un an	290.516.703,95	307.480.987,30
Dettes financières	290.516.703,95	307.480.987,30
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	289.773.023,38	306.737.306,73
Dettes à un an au plus	122.709.612,20	94.112.042,24
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	24.875.058,58	23.310.116,97
Dettes financières	35.169.142,85	33.043.863,84
Autres emprunts	35.169.142,85	33.043.863,84
Dettes commerciales	3.747.804,58	5.920.368,84
Fournisseurs	3.747.804,58	5.920.368,84
Acomptes reçus sur commande	1.400.000,00	1.400.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.468.815,09	1.448.109,10
Impôts	176.142,95	175.615,49
Rémunérations et charges sociales	1.292.672,14	1.272.493,61
Autres dettes	56.048.791,10	28.989.583,49
Comptes de régularisation	13.349.641,07	12.730.352,22
TOTAL DU PASSIF	479.263.182,70	508.544.505,21

COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

	2018	2017
VENTES ET PRESTATIONS	16.266.154,25	16.752.069,72
Chiffre d'affaires	15.637.643,76	13.828.380,32
Autres produits d'exploitation	497.702,35	1.169.059,53
Produits d'exploitation non récurrents	130.808,14	1.754.629,87
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	14.950.826,00	22.280.070,39
Approvisionnements et marchandises	14.779.686,93	18.903.216,28
Achats	14.814.384,24	20.724.670,99
Stocks : réduction (augmentation)	-34.697,31	-1.821.454,71
Services et biens divers	2.990.824,68	2.749.877,04
Rémunérations, charges sociales et pensions	10.985.803,48	10.605.386,09
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	529.171,68	480.281,41
Réductions de valeur sur stock, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	-15.725.284,36	-12.253.072,38
Autres charges d'exploitation	1.386.400,86	1.794.381,95
Charges d'exploitation non récurrentes	4.222,73	-
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	1.315.328,25	-5.528.000,67
PRODUITS FINANCIERS	10.317,09	2.342,43
Produits des immobilisations financières	10.317,09	2.342,43
Produits des actifs circulants	748,53	2.338,95
Autres produits financiers	9.568,56	3,48
CHARGES FINANCIERES	27.125.783,02	24.507.212,84
Charges financières récurrentes	27.125.783,02	24.373.238,15
Charge des dettes	10.544.108,50	8.852.656,18
Autres charges financières	16.581.674,52	15.520.581,97
Charges financières non récurrentes	-	133.974,69
BENEFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPOTS	-25.808.613,61	-30.042.521,18

COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

	2018	2017
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	-25.808 613,61	30.042.521,18
IMPOTS SUR LE RESULTAT	8.475,93	9.650,10
Impôts	8.475,93	9.650,10
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-25.808 613,61	-30.042.521,18
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE A AFFECTER	-25.808 613,61	-30.042.521,18

LE BILAN SOCIAL

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

AU COURS DE L'EXERCICE	TOTAL	HOMMES	FEMMES
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS			
Temps plein	73,9	48,9	25,0
Temps partiel	12,4	1,8	10,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	83,2	50,3	32,9
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES			
Temps plein	106.936	72.089	34.847
Temps partiel	13.132	2.196	10.936
Total	120.068	74.285	45.783
FRAIS DE PERSONNEL			
Temps plein	9.784.302,85	6.595.956,29	3.188.346,56
Temps partiel	1.201.500,63	200.927,18	1.000.573,45
Total	10.985.803,48	6.796.883,47	4.188.920,01
Sur le capital et les primes d'émission	-	-	-

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	83,3	50,2	33,1
Nombre d'heures effectivement prestées	119.640	75.170	44.470
Frais de personnel	10.595.386,26	6.657.099,09	3.938.287,17
Montant des avantages accordés en sus du salaire	-	-	-

A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS	74	11	82,2
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	71	11	79,2
Contrat à durée déterminée	3	-	3,0
contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
contrat de remplacement	-	-	-
PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES			
HOMMES	50	2	51,6
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	11	-	11,0
de niveau supérieur non universitaire	15	1	15,8
de niveau universitaire	24	1	24,8
FEMMES	24	9	30,6
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	3	1	3,8
de niveau supérieur non universitaire	4	2	5,6
de niveau universitaire	17	6	21,2
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE			
Personnel de direction	-	-	-
Employés	74	11	82,2
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

AU COURS DE L'EXERCICE	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	0,1	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	46	471
Frais pour l'entreprise	2.692,38	2.504,09

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI ONT ÉTÉ INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	7	-	7,0
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	4	-	4,0
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	1	-	1,0

SORTIES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS DONT LA DATE DE FIN DE CONTRAT A ÉTÉ INSCRITE DANS UNE DÉCLARATION DIMONA OU AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	6	2	7,3
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	4	2	5,3
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	1	-	1,0

PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT			
Pension	-	-	-
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	-	-	-
Autre motif	6	2	7,3
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	HOMMES	FEMMES
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	50	36
Nombre d'heures de formation suivies	1.360	1.446
Coût net pour l'entreprise	35.443,69	25.669,38
dont coût brut directement lié aux formations	35.443,69	25.669,38
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	-	-
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	-	-
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	50	36
Nombre d'heures de formation suivies	341	352
Coût net pour l'entreprise	8.886,98	6.248,70
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR NOMBRE DE TRAVAILLEURS		
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-

LE RAPPORT DE GESTION



(DOC. CA. 26/04/2019 – xx) – Page 1/7

Note au Conseil d'Administration de la société SPAQ uE

x.x. Activité 5.3.1 GESTION COMPTABILITÉ

Rapport de gestion 2018 du
Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire

SPAQ uE SA • Boulevard d'Avroy, 38/1 • 4000 Liège



(DOC. CA. 26/04/2019 – xx) – Page 2/7

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

Liège, le 26/04/2019

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

- Activités :

SPAQÆ, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQÆ est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQÆ est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

- Financements :

Les activités de SPAQÆ sont financées par divers moyens :

- Contrat de gestion

Dans le cadre de son contrat de gestion, SPAQÆ a reçu en 2018 des fonds de la Région wallonne pour un montant limité à 5.889.000 €.

Le total des dépenses 2018 s'élève à 16.463.111 € TVAC. Conformément à la demande de la Région wallonne, la différence entre la dotation et les dépenses 2018 sera prélevée sur les réserves du fonds de roulement.

La facture relative au contrat de gestion 2018 sera présentée à la Région wallonne après approbation de nos comptes par l'Assemblée Générale.

- Connexe 1 : Nordion

Les frais encourus par SPAQÆ dans le cadre de cette connexe 1 relative à la gestion technique du dossier Nordion s'élèvent en 2018 à 60.656 TVAC. Ils ont été facturés conformément à la connexe 1.

A la demande du Ministre de l'Economie, ces frais ont été prélevés sur les fonds que la SPAQÆ a reçus pour l'exécution de la mission que le Gouvernement Wallon lui a déléguée concernant le dossier « Nordion/Best Medical Belgium ».

SPAQÆ SA • Boulevard d'Avroy, 38/1 • 4000 Liège

➤ Fonds Feder

SPAQwE a reçu les arrêtés de subventions d'un total de 61.684.511 € pour les 22 projets retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds FEDER.

Les études et travaux réalisés en 2018 sur cette programmation s'élèvent à 1.448.900 €.

➤ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQwE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQwE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

SOWAFINAL affecte ces fonds disponibles, après prélèvement de ses frais de fonctionnement, au remboursement des charges en principal et en intérêts des emprunts bancaires contractés par SPAQwE, à la demande de la Région wallonne, dans le cadre de ce financement alternatif.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQwE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En effet, le compte de résultats de SPAQwE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements en capital et en intérêts des emprunts. Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

En 2018, les dépenses relatives au Plan Marshall s'élèvent à 10.798.202 €. Les coûts estimés des travaux sur les sites du Plan Marshall ont été réévalués. Le total des dépenses affectées au Plan Marshall s'élève à 231.684.165 €.

Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €. Deux premières conventions de prêt ont été signées pour des montants respectifs de 30.000.000 € et 40.000.000 €.

Les dépenses relatives à ce financement s'élèvent à 44.166.000 € dont 4.648.879 € en 2018. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.



(DOC. CA. 26/04/2019 – xx) – Page 4/7

- Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de la société SPAQÆ de et, d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

La provision relative aux sites relevant du Plan Marshall a été adaptée à la nouvelle estimation des coûts de réhabilitation des sites du Plan Marshall.

Les produits financiers sont composés de revenus des produits de la trésorerie.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts Marshall et Marshall 2.Vert.

L'exercice dégage une perte de 25.808.613,61 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées correspondent principalement à la comptabilisation du financement alternatif du Plan Marshall. Elles représentent les annuités des emprunts concernant le plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir cette perte.

Les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQÆ, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à la SPAQÆ de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

- Bilan

Les terrains que SPAQÆ acquiert dans le cadre de ses activités de réhabilitation sont repris en immobilisations corporelles. Les immeubles y afférents ne sont pas amortis. Dès qu'il y a un projet concret de vente, le terrain est transféré en stock à la rubrique Immeubles destinés à la vente.

Au niveau des installations, les amortissements de la nouvelle catégorie des installations photovoltaïques se feront sur 25 ans, correspondant à la durée de vie des installations.

Les valeurs reprises en stocks correspondent aux immeubles en construction et destinés à la vente sur les sites de Cokerie Flémalle, Val St Lambert et Cockerill Sambre 2.

Les créances commerciales représentent des factures à établir dont notamment celle du contrat de gestion 2018.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer, des avances versées à la SPI+ dans le cadre de la convention de l'extension Bois Saint Jean du Liège

SPAQÆ SA • Boulevard d'Avroy, 38/1 • 4000 Liège

Science Park, ainsi que des montants à recevoir pour la construction de l'immeuble de Cokerie Flémalle.

Les comptes de régularisation d'actif sont essentiellement composés du compte Capital différé représentant l'engagement d'augmentation de capital par la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif correspondant aux annuités de remboursement des emprunts.

Une augmentation de capital a été sollicitée et accordée par la Région en 2018. Cependant, pour des raisons administratives, elle n'a pas pu être formalisée dans le courant de cette même année. Dès lors, le passif laisse apparaître des capitaux propres négatifs ce qui fait l'objet d'un rapport spécial. Une nouvelle demande d'augmentation de capital sera adressée au Gouvernement Wallon en 2019.

Les montants estimés des dépenses liées aux financements alternatifs sont provisionnés. Ces provisions, qui font l'objet d'une réévaluation annuelle, sont utilisées au fur et à mesure de la prise en charge des travaux de réhabilitation.

Les dettes représentent principalement l'utilisation de la ligne de crédit liée au financement alternatif et sera remboursée selon les mécanismes du financement alternatif du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert.

- Comptes d'ordres

Les comptes d'ordres qui n'ont subi aucune modification en 2018 sont présentés ci-après sous forme de bilan.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration reste attentif à la détermination par le Gouvernement wallon de nouveaux sites à réhabiliter, aux sources de financement qui y sont liées, ainsi qu'à l'aboutissement de la négociation du nouveau contrat de gestion.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SPAQ4E participe à l'élaboration des normes sol et à différents projets de recherche notamment dans le landfillminging (Rawfill), le phytomanagement, la recherche de méthodes innovantes pour la décontamination des sols (Posidon).

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

6. PERTE REPORTEE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES (C.S. ART. 96.6°)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.



(DOC. CA. 26/04/2019 – xx) – Page 6/7

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

L'accélération des opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert repose sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation ;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;
- Avec ces augmentations de capital, SPAQ_{UE}, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à la SPAQ_{UE} de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.



En 2018, SPAQ&E a entamé la réhabilitation du site « Rivage » à Charleroi sur lequel pourront ensuite s'implanter des PME.



(DOC. CA. 26/04/2019 – xx) – Page 7/7

COMPTES D'ORDRE

A l'actif

Actifs immobilisés

IV. Immobilisations financières 1.333.670,29 €

1. Convention Missions déléguées 14/10/92

Tradecowall s.c.			99.157,41 €
			<u>99.157,41 €</u>

2. Mission Centres fixes de recyclage

	<u>Souscriptions</u>	<u>Cap. Non appelé</u>	
Recynam s.a.	267.725,01 €	66.931,25 €	200.793,76 €
Recyliège s.a.	100.400,00 €	- €	100.400,00 €
Valorem s.a.	186.663,82 €	- €	186.663,82 €
Recymex s.a.	248.885,10 €	- €	248.885,10 €
Recyhoc s.a.	497.770,20 €	- €	497.770,20 €
	<u>1.301.444,13 €</u>	<u>66.931,25 €</u>	<u>1.234.512,88 €</u>

Actifs circulants

VII.B. Autres créances 2.244.672,74 €

Participations à recevoir		2.143.039,53 €
Région Wallonne		101.633,21 €

TOTAL ACTIF 3.578.343,03 €

Au passif

Dettes

VIII.A. Dettes financières - Conventions 3.578.343,03 €

Convention participations (14/10/92)		107.833,68 €
Convention participations recyclage (capital libéré)		1.234.512,88 €
Convention participations recyclage (solde disponible)		2.235.996,47 €

TOTAL PASSIF 3.578.343,03 €

SPAQ&E SA • Boulevard d'Avroy, 38/1 • 4000 Liège



SPAQ&E a poursuivi les travaux d'assainissement du site « CODAMI » à Manage, dont les sols sont contaminés en métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques, huiles minérales et amiante. Un projet mixant habitat et zone d'activité économique dédiée au secteur automobile devrait y être développé par la commune de Manage et l'intercommunale IDEA.

LES CERTIFICATIONS

LES CERTIFICATIONS

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015
Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60681863**.

Numéro du certificat : **02 QMS 2030e**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **17 septembre 2018** jusqu'au **25 mai 2020**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 septembre 2018 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme
EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60681863**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100e**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **17 septembre 2018** jusqu'au **25 mai 2021**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 septembre 2018 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification



Déclaration de Validation

Systeme Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60681863**, du 10 septembre 2018 VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale mise à jour année 2018 de l'organisation

SPAQUE SA portant le numéro d'agrément **BE-000051**

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 Liège
Belgique**

et utilisé pour:

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par le règlement (UE) 2017/1505;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale mise à jour année 2018 de l'organisation** donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **04 EA 016e**
Date de délivrance: **17 septembre 2018**



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification





VERIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

DECISION DU COMITE EMAS

L'audit du Système de Management environnemental de SPAQUE S.A. suivant les critères d'EMAS a eu lieu le 18, 29 mai 2018.

Le Comité de certification EMAS a pris connaissance le 17 septembre 2018 du rapport n°60681863.

Sur base des constatations et recommandations des auditeurs, le Comité de certification EMAS a pris la décision de décerner la déclaration de validation selon les conditions générales en annexe de l'engagement contractuel8

Une nouvelle déclaration environnementale doit être validée au plus tard le 06 septembre 2019.

Pour approbation de la décision prise:

Le Président
du Comité de Certification

Le Senior Auditor, membre
du Comité de Certification



Éditeur responsable :
SPAQ/E Boulevard d'Avroy, 38/1 à 4000 Liège

Réalisation :
Service de la communication externe

Conception graphique :
Service de la communication externe - Expansion Partners sa

Photos :
SPAQ/E sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Deliège)

SPAQ/E production



© Salazar

SPAQuE

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège - Belgique
Tél. : +32 4 220 94 11
Fax : +32 4 221 40 43
www.spaque.be

